

Troisième séance, jeudi 23 mars 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Résolution 2017-GC-42 Simon Bischof/Benoît Piller: Respect de la loi par la Poste; prise en considération. – Résolution 2017-GC-44 André Schneuwly/Benoît Rey: Verlust von 220 Stellen im Kanton Freiburg bei der Unternehmung Billag AG in Freiburg; prise en considération. – Projet de décret 2017-DIAF-6: Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2017-DAEC-6: Acquisition des immeubles de la société Elanco; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M. et M^{mes} Susanne Aebischer, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Giovanna Garghentini Python, Chantal Müller, Ralph Alexander Schmid.

Sans justification: Claude Chassot.

MM. et M^{mes} Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de MM. et M^{mes} Delphine Maradan, Virginie Sonney, Caroline Gauch, Jean-Pierre Droz, Dominique Haller Sobritz, Renato Iliescu, Anne Jochem, Barbara Moigno, Paul Quartenoud, Anne-Colette Schmutz-Schaller, élu-e-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires, et de M. Nicolas Charrière, élu membre du Conseil de la magistrature, lors de la session de mars 2017.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Meine Damen und Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zur Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. Die Vereidigung ist somit beendet.

Résolution 2017-GC-42 Simon Bischof/ Benoît Piller Respect de la loi par La Poste¹

Prise en considération

Piller Benoît (PS/SP, SC). La situation est grave. La Poste est un service public. Or, tous ces derniers temps, le service public est de plus en plus attaqué et démantelé. Depuis 2004, plus de 1000 offices postaux ont été fermés en Suisse. Dans le canton de Fribourg, leur nombre est passé de 184 offices en 2001 à 63 au début de cette année. Et l'érosion continue. Certes, des agences postales ont été ouvertes, 33 actuellement. Mais elles n'offrent pas toute la palette des services, rendant ainsi la vie difficile pour les PME puisque, par exemple, le retrait d'argent est limité tout comme le dépôt des paquets. Or la Poste est un service public. Bien sûr aujourd'hui des compagnies de courrier privées se chargent du transport des paquets. Mais, ceci a un prix pour les PME. Et les employés qui exécutent ces tâches le font souvent dans des conditions salariales très précaires.

Alors, ce n'est pas en fermant nos offices de poste que l'on va favoriser l'économie locale. Ce n'est pas en centralisant à outrance vers des offices au centre des villes que l'on va encourager les citoyennes et les citoyens à continuer d'utiliser ces services publics. La Poste se base aujourd'hui sur un rendement pur en engrangeant des bénéfices faramineux. Est-ce que c'est cela que nous voulons?

Par cette résolution, je vous demande d'approuver que nous demandions au Conseil fédéral d'intervenir pour que la Poste respecte la législation et garantisse un service de qualité sur le long terme.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Le sujet bureaux de poste dans notre pays et dans notre canton est très émotionnel. Pour le groupe démocrate-chrétien, cela veut aussi dire différentes visions des choses. On peut avoir une vision très entrepreneuriale ou beaucoup plus humaniste.

¹ Déposée et développée le 19 mars 2017, BGC p. 540.

Sur une vision beaucoup plus entrepreneuriale, j'ai envie de vous dire ceci: la Poste, depuis qu'elle a été constituée en société anonyme, se bat sur un marché libéralisé, sauf pour les petites lettres, où elle est en concurrence avec des services de courrier internationaux qui, à leur façon, font aussi un service public de qualité et à des prix moins élevés. C'est ces fameux offices de poste roulants, ces camionnettes, avec trois initiales comme marque.

La Poste a beaucoup évolué ces dernières années. Elle est devenue fiable, elle fait des prestations de qualité dans tout le pays, elle s'est numérisée. Il est, aujourd'hui, facile de faire ses paiements depuis son smartphone ou sa tablette. Il est facile de suivre son paquet comme avec aucune autre compagnie. J'ai travaillé intensément avec la Poste comme avec d'autres services de courrier à titre professionnel, je ne peux que louer la qualité de cette Poste, même en société anonyme.

Maintenant, il est clair que la Poste, dans cette concurrence énorme, doit être aussi rentable. Dans ce sens-là, les agences villageoises sont apparues. Ces agences villageoises, finalement, même si elles ne font pas toutes les prestations, en font une bonne partie. Peut-être grâce à ces agences postales, c'est le petit magasin du village ou c'est la laiterie qui survit et il y a un point de rencontre à ce moment-là.

Je n'aimerais pas qu'on ait l'impression que tout ce qui se passe est négatif. Je pense même l'inverse. Aimer sa Poste, c'est comme aimer son enfant. C'est, à un moment donné, lui concéder certaines libertés pour aller de l'avant. Maintenir un corset la bloquera à terme. Et finalement ceux qui aiment le plus la Poste lui donneront sa mort dans le contexte national ou international.

J'ai pu en parler avec des collègues du groupe démocrate-chrétien provenant de communes connaissant déjà le système. Ils ont fait des sondages. Ce qui est intéressant de savoir, c'est que pour 80% de la population, le service actuel est satisfaisant. Ils ont trouvé le système idéal pour aller de l'avant. Donc, la grande majorité des gens est satisfaite de ce système.

Le groupe démocrate-chrétien a aussi naturellement, dans son aile, une vision plus humaniste des choses et on se rend compte qu'il y a aussi 20% de la population insatisfaite de cette situation. Ce sont les gens qui aimeraient encore pouvoir glisser leur lettre normalement à la Poste et non pas écrire un mail. Ce sont des gens qui aimeraient encore aller faire leurs paiements avec le petit carnet jaune et voir leur facteur qui arrive, comme ils ont toujours eu l'habitude, ou livrer leurs paquets dans leur poste en toute confidentialité.

Le groupe démocrate-chrétien, dans son aile majoritaire, va reconnaître le bien-fondé de ce côté-là. Nous allons donc soutenir la résolution tout en sachant qu'à moyen terme, cette solution n'en est pas une pour la Poste. Nous sommes convaincus qu'à moyen terme, une Poste dynamisée, ouverte

à tout nouveau système économique, aura la chance au mieux de servir les intérêts de ce pays et de notre canton.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Im Oktober 2016 hat die Schweizer Post im Rahmen von Restrukturierungsmassnahmen die Schliessung von 500–600 Poststellen angekündigt. Davon sind 60 im Kanton Freiburg gefährdet. Als Grund wurde aufgeführt, das Poststellennetz sei defizitär. Mit der geplanten Schliessung von 600 Poststellen will die Post Millionen von Franken sparen, dies mit einem Gesamtumsatz von rund 8 Millionen Franken und einem Gewinn von 558 Millionen Franken im Jahre 2016. Da stellt sich doch die Frage, ob ein solch gewaltiger Einschnitt überhaupt zu verantworten ist und Sinn macht.

Die Erhaltung der Poststelle im Dorf ist nicht mit Wirtschaftsromantik zu verwechseln, hingegen hat ihre Schliessung sehr wohl etwas mit technokratischer Einäugigkeit zu tun. Wer in Dörfern in Randregionen die Poststelle schliesst, laboriert und werkelt an der Schlagader dieser Dörfer. Wer in peripheren Gebieten des Landes hunderte von Poststellen schliesst, durchtrennt den wirtschaftlichen Lebensnerv dieser Dörfer und dieser Regionen. Klar, das Kundenverhalten hat sich geändert. Der Strukturwandel ist eine Realität, die Post muss schauen, dass es rentiert. In diesem Sinne anerkennen wir, dass Dienstleistungen qualitativ und kundennah erbracht werden können. Daher kann eine Umwandlung von Poststellen in Agenturen – nicht zuletzt wegen der längeren Öffnungszeiten – Sinn machen, insofern die Qualität in diesen Agenturen dann auch stimmt.

Noch zwei, drei Sätze zu den anderen Alternativen. Es heisst, es gebe ja dann den Hausservice. Hier kommt meiner Meinung nach die Post mit Konzepten, mit welchen die Migros in den 30-er Jahren gearbeitet hat. Sie schlägt nämlich vor, dass der Briefträger oder die Briefträgerin die Briefe oder Pakete der Postkunden mitnehmen soll. Auf dem Papier tönt das grossartig. Wenn man dann aber eine oder zwei Stunden zu Hause wartet und man schon einen anderen gleichen Service beansprucht, zeigt sich der Unsinn einer solchen Vorstellung. Es ist eine Massnahme, die so nicht funktioniert, denn sie knüpft an alte Konzepte an, an Zeiten, wo man noch zu Hause wartete – normalerweise war es die Frau, die nicht erwerbstätig war –, bis jemand vorbei kam und die Dienstleistung erbringen konnte.

Ich frage heute: Ist es der Sinn der Post, in erster Linie für jede Region in diesem Land im Rahmen der Chancengleichheit eine Infrastruktur mit postalischen Leistungen bereitzustellen oder ist es der Auftrag der Post, auch aus diesen Randregionen das Letzte raus zu quetschen, indem man ihnen die Lebensgrundlage entzieht?

Die Fraktion Mitte Links Grün ist der Auffassung, das sei nicht die Politik, die in diesem Land zu machen ist und unterstützt die Resolution.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Mein Votum gilt als Antwort auf Herrn Dafflon. Ich bin sehr erstaunt, wenn Sie sagen, dass 80% der Bevölkerung zufrieden sind damit, dass wir jetzt im Milch- oder in einem anderen Laden die Poststelle haben. Das stimmt so nicht! Ich kenne die anderen 80%, die nicht zufrieden sind damit. Und ich kenne vor allem auch sehr viele, die bei der Post arbeiten. Sie haben einen grossen Druck, seien das Posthalter, seien es Briefträger.

Auch wenn wir einen Sensler als Verwaltungsratspräsidenten haben: Es stimmt nicht, dass 80% der Leute zufrieden sind.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Chers collègues députés Piller et Bischof, avec votre résolution, vous demandez que la Poste respecte la loi comme cela est mentionné dans le titre. La procédure concernant une fermeture, respectivement un transfert des offices de poste ou d'une agence, est clairement réglée. Je vous rappelle également que la Poste développe, pour l'instant, son réseau du futur. Nous savons que la Poste table sur un réseau de l'ordre de 800 à 900 offices de poste traditionnels d'ici 2020. Mais, en même temps, elle entend augmenter le nombre de ses points d'accès, aujourd'hui 3700, à au moins 4000.

Aussi, va-t-elle introduire de nouvelles et importantes discussions avec les cantons au sujet du développement du réseau: définition des critères régionaux, dialogue avec la population et surtout, surtout avec les communes. D'ici 2020, environ 1200 collaborateurs pourraient être concernés par un changement. La Poste, ainsi qu'elle l'a communiqué, entend éviter licenciements également à l'avenir, ceci toujours dans l'objectif de la législation, c'est-à-dire de garantir un service de qualité, comme vous le demandez dans votre résolution.

Vous connaissez la procédure: si la Poste veut fermer ou transférer un office de poste ou une agence, elle doit consulter d'abord les autorités compétentes des communes concernées et tenter de parvenir à un accord avec celles-ci. Ensuite, on aura encore la possibilité de faire recours auprès de la Post-Com. Cette procédure empêche la Poste de modifier le réseau postal ou le réseau d'agences sans consulter les communes concernées et les autorités de surveillance. La procédure est en plus gratuite.

Es gibt zudem keine Entlassungen, es sind keine Entlassungen vorgesehen. Die Digitalisierung verlangt ein Umdenken. Es wird innerhalb der Post neue Stellen generieren, es wird Transfers geben. Neue Geschäftsmodelle generieren neue Stellen, ausser, meine Damen und Herren, diese unmöglichen Übungen mit Robotern und Drohnenzustellungen. Und so, wie heute Morgen zu hören war, wird auch die Briefentzifferung in Vietnam endlich aufgelöst.

Ich empfehle Ihnen in diesem Sinne, diese Resolution nicht zu unterstützen. Unsere Fraktion ist in dieser Angelegenheit geteilter Auffassung.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis ancien collaborateur de la Poste. L'uniforme, je l'ai porté au guichet jusqu'en 2015. Jusqu'à sa politique de fermeture d'offices de poste, j'ai eu l'énorme honneur et la grande satisfaction de servir nos concitoyennes et nos concitoyens. Cet honneur revient à de moins en moins de personnes en raison de la fermeture de nombreux offices de poste, en particulier à la campagne. Sinon, je suis membre du groupe Poste et politique, groupe qui réunit des personnes qui travaillent ou qui ont travaillé pour le géant jaune et qui assument une charge publique. Je suis également membre de Syndicom, le syndicat des médias et de la communication, le principal partenaire social de la Poste.

Je remercie les intervenant-e-s qui se sont exprimé-e-s pour le soutien apporté à cette résolution. Cela vient d'être dit et redit, la Poste doit fournir un service de qualité digne de ce nom. Les fortes et nombreuses réactions qu'il y a eues depuis l'annonce, à la fin de l'automne dernier, de la fermeture de plusieurs centaines de bureaux de poste jusqu'en 2020 démontre que la population tient à ces offices. La Poste a aussi une responsabilité, comme entreprise en main de la Confédération, de proposer des places de travail sur l'ensemble du territoire au même titre que les autres ex-régions fédérales, notamment Swisscom et les CFF. C'est justement ce qu'elle ne fait pas en fermant et en voulant fermer de si nombreux offices de poste, en délaissant de façon inacceptable certains endroits, au même titre que les CFF, avec pour dernier exemple, la fermeture du Centre des ressources humaines des CFF à Fribourg. On peut aussi citer dans une certaine mesure Swisscom, qui s'est retiré du projet d'implantation de la fibre optique dans l'ensemble du territoire fribourgeois. Ça ne va pas! On peut aussi mentionner dans un certain sens le récent exemple de Billag, qui fera l'objet d'une autre résolution ce matin.

Diese Vorgehensweise geht nicht. Man geht damit geradeaus in eine Wand. Der soziale Zusammenhalt in unserem Land ist wertvoll. Diese Resolution ist wichtig, um ein klares Zeichen unseres Kantons gegenüber der Post zu setzen.

J'ai également déposé, peu avant l'annonce de cette vague de fermeture de postes, une motion, en collaboration avec M^{me} la Députée Sylvie Bonvin-Sansonens, qui demande notamment plus pour les communes dans la législation fédérale. En attendant le traitement de cet objet, cette résolution est importante car elle demande au Conseil fédéral, sur la base de la législation actuelle, de veiller rapidement au respect des prescriptions légales. Dans un deuxième temps, il s'agira de demander de réviser la loi afin de laisser moins de marge de manœuvre à la Poste qu'actuellement, parce qu'elle en fait n'importe quoi. A M. Dafflon, qui a abordé la question des agences postales, je dirais que bien des agences postales ont fermé ces dernières années. Le dernier exemple criant est Siviriez, dans la Glâne: fermeture de l'office de poste début décembre 2016 et à peine un mois après, l'agence postale

annonce qu'elle ne va finalement pas pouvoir faire le travail prévu, ce qui risque de priver la commune d'un service de qualité et de proximité. M. le chef du groupe de l'Union démocratique du centre a parlé du contact que la Poste a avec le canton: ce que je regrette est que, dans le cadre de sa stratégie 2020, la Poste refile finalement un peu la patate chaude aux cantons qui, eux, doivent faire certains ajustements. La Poste devrait avoir le courage de dire: «On ferme tel et tel offices» au lieu de déléguer cette compétence, dans certains cas, aux cantons.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Comme vous, je soutiendrai cette résolution, plus par solidarité que par conviction. Toutefois, je tiens quand même à vous rappeler que pour qu'un service existe, il faut l'utiliser.

Je me pose la question: comment peut-on déposer une résolution telle que celle-ci quand on décide, quelque temps avant, de faire un Grand Conseil sans papier? Il y a peut-être 20 ans, pas vous M. Bischof mais en tout cas les autres, on utilisait la Poste pour faire ses paiements. Aujourd'hui, vous avez tous internet. A la place de celui qui encaissait vos paiements au guichet, aujourd'hui, c'est celui qui est à la banque qui travaille à la place du postier. Je pense que ce sont des emplois qui passent d'une place à une autre place. Finalement, aujourd'hui, il y a peut-être plus d'informaticiens et il y a moins de postiers. C'est la vie qui est comme ça. Si on veut toujours plus développer les technologies nouvelles, qui nous facilitent la vie, il faut faire avec aujourd'hui. Dans ce sens-là, on doit accepter ce qui se passe.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 60 voix contre 35. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa

(SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 5.*

Resolution 2017-GC-44 Benoît Rey/ André Schneuwly Verlust von 220 Stellen im Kanton Freiburg bei der Unternehmung Billag AG in Freiburg¹

Prise en considération

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit einer psychischen Beeinträchtigung.

Meine Organisation arbeitet mit der Billag zusammen und erhält regelmässig kleine Druck- und Einpackarbeiten. Wir müssen wieder einmal einen grossen Verlust von Arbeitsplätzen im Herzen unseres Kantons in Kauf nehmen. Es sind 180 Vollzeitstellen und 240 Personen – nicht wie im Titel geschrieben 220 Personen –, die ihre Stelle Ende 2018 verlieren. Dies ist bedauerlich, tut weh und ich denke, wir müssen als Parlament diesem Arbeits- und Stellenverlust Aufmerksamkeit geben und mit dieser Resolution ein klares Zeichen setzen.

Wir sind uns bewusst, dass das Unternehmen Billag bei der Mandatsverlängerung auch hätte Stellen abbauen müssen. Trotzdem: 3 Firmen haben ihre Offerte gemäss Beschaffungswesen beim Bund eingegeben, 2 Offerten waren vergleichbar. Das Unternehmen, das den Auftrag erhalten hat, war mit seinem Angebot bedeutend tiefer. Dies erstaunt und es bleiben offene Fragen. Der Staatsrat und unsere kantona-

¹ Eingereicht und begründet am 21. März 2017, TGR S. 540ff.

len Parlamentarier in Bern sollen diesen Fragen nachgehen. Bei einem Ja zur Resolution durch den Grossen Rat haben sie unsere ganze Unterstützung.

Ich bitte Sie im Interesse des Kantons und im Interesse der Personen, die ihre Stellen verlieren – und ich wiederhole, es sind 240 Personen –, diese Resolution zu unterstützen. Die Fraktion Mitte Links Grün wird der Resolution zustimmen.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Billag est douloureux pour le canton de Fribourg, mais c'est une suite, depuis le début de l'année 2000, de mauvaises nouvelles pour tous les postes étatiques, paraétatiques et fédéraux. C'est tout d'abord le choix du Tribunal pénal administratif qui a été à Bellinzzone au lieu d'aller à Fribourg, c'est CFF Cargo, CFF Ressources humaines et maintenant c'est Billag qui nous fait le coup de quitter Fribourg comme ça, alors que personne n'a rien vu venir. On peut s'en étonner. On a affaire à une procédure de marché public dit ouvert. Je viens d'apprendre par un spécialiste que, paradoxalement, on a affaire à un marché de services d'encaissement sans droit de recours. Comment est-ce possible que pour un tel marché public, sur plusieurs années, sur plusieurs dizaines de millions, le recours ne soit pas possible? C'est inacceptable. Imaginez-vous 230 collaborateurs pour faire ce travail. On fait un appel d'offres. Il est vrai que les entreprises juridiques ne seront plus encaissées par cette nouvelle société, mais le reste? Cette société arrive faire le même travail avec 37 collaborateurs, sans avoir l'expérience. C'est aussi une gifle pour les collaborateurs de Fribourg de penser que six fois moins de collaborateurs feront autant de boulot qu'eux. C'est une double baffé pour ces gens: ils perdent leur emploi et on leur dit que de toute évidence ils n'étaient pas assez performants. Six fois moins de Zurichois feront le même travail que les Fribourgeois. Je pense que c'est une affaire de tout le canton et de tous les partis de soutenir cette résolution. Ce n'est pas qu'une partie de nos partis qui est au front à Berne, mais tous les partis politiques sont concernés par cette affaire Billag. Il faut mettre un point à cette affaire.

J'ai eu l'information qu'une réunion a dû avoir lieu ou a eu lieu entre la Présidente M^{me} Leuthard et une délégation de tous les partis politiques fédéraux et du Conseil d'Etat. Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien va soutenir dans sa grande majorité cette résolution, qui doit mettre un holà à cette politique du fait accompli de la Confédération.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). J'interviens en mon nom personnel. Je dois dire que ce genre de résolutions, que ce soit celle sur la Poste ou celle sur Billag, me met toujours mal à l'aise parce que je n'aime pas ces interventions Caliméro après la décision. C'est mieux d'en apprendre quelque chose et d'en tirer des leçons afin de voir ce qu'on peut faire dans le futur pour empêcher ce genre de situations, parce que celles-ci se répètent.

Billag est une entreprise absolument exemplaire au niveau social. Elle a évolué dans une situation de monopole. Elle est un modèle concernant le travail à temps partiel, ce qui est très bien notamment pour les femmes et, à ma connaissance, c'était la première entreprise fribourgeoise à avoir réservé et payé des places de crèche pour ses employés. Mais, en situation de monopole et dans une mise au concours selon les règles WTO, il n'y a pas de chance si les critères sociaux ne sont pas pondérés de cette façon-là. M. Dafflon a dit que personne n'a rien vu venir. Ce n'est pas vrai, nous tous le savions si on a lu simplement le journal *La Liberté* il y a deux ans. Avec la révision de la loi radio-TV votée en 2015, il était évident et clair que le système de contrôle Billag serait superflu et que la majorité des postes seraient perdus à partir de 2019. Ceci était absolument clair. Je crois qu'il faut aussi s'en prendre à la direction de Billag, si elle a berné ses employés en ne leur disant pas clairement qu'ils auraient encore leur poste pour trois ans et qu'ensuite ce serait fini, même si on gagnait la mise au concours. Je pense que c'est aussi – et c'est une impression personnelle – un peu une spécialité fribourgeoise que de penser qu'il suffit d'avoir quelques bonnes relations pour ne pas être obligé de remplir tous les critères demandés dans les mises au concours. Les mises au concours officielles sont un système absolument cruel et impitoyable. Ce n'est pas du patinage artistique où on peut répéter un saut si on l'a raté. C'est plutôt du ski alpin; dans le slalom, si vous ratez une porte, ça ne sert à rien de faire un beau virage ensuite. C'est ça le système WTO. On l'a vu à notre détriment, dans des soumissions, par exemple le premier projet Agglo: on n'a pas respecté les critères et on a été éliminé. La Croix-Rouge contre l'ORS – c'était le canton de Fribourg qui avait fait la mise au concours – a perdu parce que son offre n'était pas d'une grande qualité. L'Institut du fédéralisme a perdu ou presque perdu son plus gros mandat contre une Université anglaise parce qu'il ne respectait pas un petit critère. Un petit critère, mais éliminatoire.

Donc, que peut-on faire dans ce genre de situation? Il ne faut pas protester à la fin. Si on veut protester du côté de l'Etat, il faut le faire au début. Quand on sait que l'on a un gros mandat mis au concours, il faut respecter et pondérer très fortement les critères sociaux, écologiques, de proximité etc. Là, on peut intervenir. Une entreprise peut intervenir auprès de l'Etat et le rendre attentif que là il y a une soumission où on a aucune chance, parce qu'il n'y a que le plus bas prix qui entre en question. Il y a quand même 60% d'autres critères qu'on peut aussi faire respecter. Et puis, que peut faire l'Etat? Il peut soutenir les entreprises dans la formulation de leurs offres. Ce n'est pas quelque chose qu'une entreprise peut faire elle-même si ce n'est pas une grande entreprise spécialisée. Il y a des bureaux spécialisés pour cela.

La dernière chose que je demanderais est un soutien pour ces employés. On a pratiquement 20 mois avant que Billag ne doive fermer boutique. Donc il faut soutenir ces employés et essayer de ne pas répéter ces erreurs du passé et de mieux

soutenir les entreprises. C'est quelque chose qui est peut-être une tâche pour l'Etat, mais c'est aussi peut-être une tâche de la Chambre de commerce. Il y a des entreprises spécialisées qui vous aident à survivre dans ce système cruel. Il est clair que le système WTO est quelque chose de spécial où il ne sert absolument à rien de vouloir critiquer les attributions – celle de Billag était correcte – après. C'est terminé, donc arrêtons le système Caliméro et regardons vers l'avenir.

Dans ce sens-là, je peux soutenir la résolution, mais je ne pense pas que ce soit le bon moyen de se faire respecter.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis syndic de la ville de Fribourg, la commune qui abrite le siège de Billag. Le groupe socialiste partage les constats et les conclusions de la résolution qu'il soutiendra par conséquent. Cela dit, l'instrument de la résolution nous semble trop faible pour réagir à un événement d'une telle importance. Une résolution est une proposition faite au Grand Conseil d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un événement. C'est bien joli, mais nous parlons ici de la fermeture d'une entreprise qui emploie environ 240 personnes, représentant 190 postes à plein temps. La décision du Conseil fédéral d'attribuer le mandat à une entreprise zurichoise, créée il y a quelques mois seulement, met à mal nos efforts d'offrir des places de travail dans le canton de Fribourg et d'éviter ainsi de devenir un canton de pendulaires. Après le départ de l'Office fédéral des migrations, de CFF Cargo, du département RH des CFF, ce sont maintenant aux employés de Billag de faire les frais d'une décision politique des autorités fédérales. Si nous attendons bien sûr de nos élus aux Chambres fédérales qu'ils fassent valoir les intérêts du canton de Fribourg, nous considérons que la procédure appliquée dans le cas d'espèce, en l'occurrence l'attribution d'un mandat à une obscure entreprise dont les activités sont plutôt virtuelles que réelles, relève d'une interprétation honteusement orientée de la législation sur les marchés publics. C'est pourquoi nous déposerons prochainement une motion visant le dépôt d'une initiative cantonale.

Mit dieser Standesinitiative soll der Bund aufgefordert werden, die Kriterien in Verfahren des öffentlichen Beschaffungswesens so zu revidieren, dass ein Zuschlag an ein eigens für das fragliche Verfahren geschaffenes Unternehmen verunmöglich oder mindestens erschwert wird.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis député du canton de Fribourg. C'est en fonction de cette légitimité que je pense que le Grand Conseil ne peut pas rester les bras ballants et se doit de réagir quand le canton de Fribourg se trouve dans une situation où non seulement il est prétérité par rapport à un certain nombre d'attributions – mon collègue Dafflon l'a déjà dit précédemment, mais est considéré avec un certain mépris qui n'est pas acceptable par les autorités du canton.

En tant que député, je suis choqué d'entendre que notre commissaire du Gouvernement est informé à 8 heures du matin d'une décision, après la presse. Que le directeur de Billag s'est trouvé dans la même situation, dans les mêmes délais, n'est pas acceptable. Nous ne pouvons accepter, comme députés fribourgeois, que notre canton soit l'objet d'un tel mépris de la part des autorités fédérales. Alors j'entends bien tous les arguments qui ont été donnés autour de cette table sur la problématique des marchés publics. Est-ce que nous aurions dû – comme l'a dit la députée Christa Mutter et je pense qu'elle a raison dans ce sens-là – agir au préalable? Est-ce que nous aurions dû préparer un certain nombre de choses? Est-ce que nous aurions dû faire un autre travail de lobbying? C'est juste, mais nous ne pouvons, en tant que Grand Conseil, rester les bras ballants par rapport à cette décision. Il en va des prochaines attributions de mandats de la Confédération. Il en va de la considération de notre canton, qui se retrouve avec un grand nombre de personnes qui travaillent au niveau de la Confédération. La Confédération est à 20 minutes de Fribourg. Beaucoup de Fribourgeois font les déplacements tous les matins et on ne peut être ignorés de cette manière-là.

Notre collègue Steiert a dit que la déclaration était trop faible. C'est simplement une prise d'opinion sur un sujet. C'est vrai, c'est faible, Mais je crois que la force d'une telle déclaration ne peut avoir comme correspondance que l'unanimité des membres du Grand Conseil qui se disent: «Nous avons des autorités, nous avons peut-être fait des erreurs, mais nous devons soutenir nos autorités, nos délégués, dans les démarches actuelles et futures.»

C'est la raison pour laquelle je vous demande avec insistance de soutenir à l'unanimité cette résolution.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Es ist sicher sehr bedauerlich, was hier abgeht, aber dies ist nun einmal der freie Markt. Am liebsten würde man ja die Landwirtschaft in der Schweiz auch einfrieren, weil man die Produkte billiger importieren kann. Dies ist auch der freie Markt. Und nur in Klammern: Selbst das Freiburger Spital, passiert vor 2 Monaten, vergibt Brot, Gipfeli und Weggli an externe Firmen und sämtliche in der Region ansässige Bäcker können auch nicht mehr liefern. Das ist freie Marktwirtschaft.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 81 voix contre 13. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (LA,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boshung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP),

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 81.*

Ont voté non:

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 7.*

—

Projet de décret 2017-DFIN-6 Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016¹

Rapporteur: **Claude Brodard, président de la Commission des finances et de gestion (PLR/FDP, SC).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Les membres de la Commission des finances et de gestion ont examiné le 8 mars 2017 le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016 et le message y relatif.

Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et M. le Trésorier Laurent Yerly pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total pour l'exercice 2016, 30 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 16 636 327 frs. A relever, après des hausses successives et importantes ces dernières années, ce montant redevient raisonnable. En ce sens, il y a lieu de noter une amélioration des prévisions budgétaires et notre Commission demande au Conseil d'Etat de poursuivre dans cette ligne.

Pour 2016 et comme l'année précédente, la Direction de la santé et des affaires sociales et celle de l'instruction publique, avec respectivement 12 millions et 2, 1 millions, sont les plus grandes demandeuses de crédits supplémentaires. Une fois encore les hospitalisations hors canton totalisent un dépassement important de l'ordre de 8,9 millions en raison de l'augmentation du nombre de cas traités hors canton.

Dans les autres demandes de crédits supplémentaires, on peut encore citer l'aide sociale en faveur des demandeurs d'asile pour 2 millions ainsi que la fréquentation d'écoles hors canton pour 2,134 millions. Ce poste dont les dépassements sont récurrents inclut les universités, les écoles supérieures et les HES.

Enfin, au niveau de la Direction de l'économie, un dépassement de 120 000 frs apparaît concernant une part de la subvention cantonale en faveur de Forum Fribourg et Espace Gruyère. La Commission des finances s'interroge sur ce type de subventions ne reposant sur aucune base légale.

En matière de compensation, notre Commission déplore certaines pratiques: par exemple, celle d'utiliser les subventions fédérales pour la réduction des cotisations LAMal ou celle de puiser dans les subventions cantonales pour l'aide et les soins à domicile. Si cela est admis légalement et qu'il y avait de la disponibilité, cela reste critiquable sur le fond. Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation de deux crédits par une augmentation des revenus budgétés. Ces deux crédits totalisant la somme de 11 millions résultent de dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats inter-cantonaux. Selon l'article 35 al. 2^{bis} de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. Tout en demandant au Conseil d'Etat de poursuivre à l'avenir l'amélioration des prévisions budgétaires et aux différentes Directions d'amener des informations financières les plus précises possibles, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Merci tout d'abord au président de la Commission des finances et de gestion pour ses remarques. Je vais simplement ajouter qu'il y a une forte diminution des mon-

¹ Message et préavis de la commission pp. 458ss

tants en question par rapport aux dernières années puisqu'en 2015, nous avons battu un record avec 38,1 millions et en 2016 nous sommes à 16,6 millions. Les origines essentielles:

- > tout d'abord, il y a une diminution des écarts budget-comptes concernant notamment les hospitalisations hors canton puisque l'année dernière, on avait encore 13,5 millions et pour cette année 8,9 millions;
- > les contentieux de la LAMal où en 2015, on avait encore 4,1 millions et en 2016, 0 frs de dépassement;
- > et les EMS, où on avait 4,6 millions en 2015 et 0 frs en 2016.

Attention toutefois, plusieurs de ces rubriques ne sont pas ou très peu influençables par l'Etat. C'est aussi une chance, les évolutions constatées ont été favorables. Mais les positions budgétaires ont aussi été adaptées afin de minimiser au maximum les risques de dépassement.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion nimmt zur Kenntnis, dass für das Jahr 2016 Nachtragskredite in der Höhe von 16,6 Millionen Franken beantragt und kompensiert wurden. Wir haben zu der vorliegenden Botschaft folgende Fragen und Bemerkungen:

1. Herr Staatsrat, wie sind die Regeln oder die Bedingungen, wenn der Grosse Rat hier im Saal ein Postulat annimmt und dann von der zuständigen Direktion ein Bericht erstellt wird? Es ist nicht üblich, dass man die Erstellung dieses Berichts extern vergibt, wie hier geschehen in der Volkswirtschaftsdirektion für den Bericht «Touristische Infrastrukturen im Kanton». Dies hat den Kanton einen Zusatzkredit von 50 000 Franken gekostet. Ich bin bis jetzt immer davon ausgegangen, dass, wenn wir hier ein Postulat annehmen, die zuständige Direktion dann intern diesen Rapport verfasst. Für mich ist dieser Nachtragskredit fragwürdig.
2. Der Präsident der Finanzkommission hat es erwähnt: Wird es jetzt zur Gewohnheit, dass der Staatsrat Subventionen verteilt, ohne zu wissen aus welchem Konto oder aus welchem «Kässeli» dies bezahlt wird? So geschehen bei den Subventionen für Espace Gruyère und Forum Freiburg, wo wir hier einem Nachtragskredit von 120 000 Franken zustimmen.
3. Die ausserkantonalen Schulbesuche, die auch vom Präsidenten erwähnt wurden: Ich denke, hier sollte der Staatsrat auch eine Strategie festlegen. Zum Beispiel, dass wir echte zweisprachige Schulen haben, nicht Alibi-Bilingue-Schulen, dass wir vor allem im Secondaire 2 und in der Berufsschule echt zweisprachig sind. Oder auch: Ist es sinnvoll, einen Numerus clausus an der PH für die Frankophonen einzuführen, wodurch viele unserer Studentinnen und Studenten in französischsprachige Kantone gehen?
4. Dies ist keine Frage sondern eine Feststellung und eine Massregelung: Es betrifft die Kompensation der Nach-

tragskredite. Für die Sozialdemokratische Fraktion ist es inakzeptabel, dass Nachtragskredite mit nichtverwendeten Bundessubventionen kompensiert werden. Meine Damen und Herren, mit 1,6 Millionen Franken nichtverwendeten Bundessubventionen, die der Kanton zusätzlich erhalten hat für die Verbilligung von Krankenkassenprämien, für unsere Freiburgerinnen und Freiburger, wird ein Nachtragskredit für ausserkantonale Spitalaufenthalte kompensiert! Das ist in meinen Augen und auch in den Augen der Sozialdemokratischen Fraktion nicht annehmbar. Das ist zweckentfremdet. Diese Bundessubventionen sind für unsere Bürgerinnen und Bürger vom Kanton Freiburg da, welche es nötig haben, damit sie weniger Krankenkassenprämien bezahlen. In meinen Augen ist das hier wirklich an der Grenze der Legalität. Dies hat in der Kommission auch der Trésorier gesagt: «Es ist Limit, Limit, Limit.» Ich fordere Sie auf, Herr Staatsrat Godel, dies zu ... (Redezeit abgelaufen.)

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die SVP-Fraktion hat vorliegendes Dekret über die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag 2016 zur Kenntnis genommen und sorgfältig geprüft. Der Rückgang der benötigten Nachtragskredite 2016 um 21,4 Mio. gegenüber dem Rekord-Vorjahr 2015 zeigt eine Entwicklung in die positive Richtung, deren Fortführung auch für die kommenden Jahre einzuhalten ist! Wir haben also heute über die Totalsumme von 16,636 Mio., oder 0,5% der gesamten budgetierten effektiven Ausgaben zu befinden. Trotz der eingangs erwähnten positiven Feststellung sind es wie bereits in den Vorjahren Zahlen von vorwiegend zwei Direktionen, die in unserer Fraktion zu Diskussionen führten.

Bei der Direktion «Bildung, Kultur und Sport» sind es die 2,136 Mio. Beiträge für ausserkantonale besuchte Universitäten, Hoch- und Fachhochschulen.

Gesundheit und Soziales: Der enorme Betrag von 8,9 Mio. oder 53,7% des Gesamtbetrages der Nachtragskredite betrifft wiederum die Beiträge für ausserkantonale Spitalaufenthalte in öffentlichen und privaten Kliniken. Eine Frage, die sich alljährlich wieder stellt: was gedenkt die Direktion DSAS oder die Leitung des HFR zu unternehmen, damit diese Spitalaufenthalte künftig bei uns im Kanton Freiburg und nicht in Bern oder Lausanne verbucht werden. Sehr markant ist auch der Betrag Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge, der sich zusammen mit den geforderten 2 Mio. Nachkredit, auf total 35 Mio. beläuft.

Mit diesen Bemerkungen und mit der eingangs erwähnten Hoffnung auf weitere positive Entwicklung, stimmt die SVP-Fraktion dem Dekret grossmehrheitlich zu.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien, après analyse minutieuse du décret proposé, rejoint

le message du Conseil d'Etat et entrera donc en matière et votera le décret.

Notre groupe politique, en matière fiscale, est plus attaché aux montants versés par les contribuables dès réception du bulletin signifiant le montant dû qu'au nombre de personnes qui s'exécute de cette manière. De même pour les crédits supplémentaires, nous sommes plus attentifs au caractère inattendu, urgent, indispensable de la demande de crédit qu'au montant total ou qu'à la désignation des Directions touchées, certaines Directions étant moins éprouvées que d'autres, sans pour autant être responsables de cette différence. L'élasticité des règles de fonctionnement est dans la norme et nous pouvons qu'approuver la manière de faire.

Pour les hospitalisations hors canton ainsi que les étudiants délocalisés, on ne peut travailler que par l'information. Lors de mon hospitalisation à Bâle suite à une agression gratuite, j'ai reçu un téléphone d'encouragement de notre ministre des finances. J'étais tellement tendu de me retrouver hors HFR et donc la conscience noire que c'est avec soulagement que j'ai entendu les vœux ministériels sans autre offre de rapatriement. La politique d'information de notre hôpital est remarquable et nous ne comptons plus les mails qui signalent les changements structuraux. Malheureusement, tout ce bel effort peut être détruit par des heures d'attente à Riaz ou à la maison mère. Les gens sont parfois méchants, voire jaloux. J'ai entendu dans les bruits de couloir que l'on soupçonnait que les dépassements liés à la pisciculture d'Estavayer provenaient de l'invitation faite lors de l'inauguration à la commission parlementaire en charge de l'affaire. Ce n'est pas vrai, après plusieurs mois, nous avons été oubliés.

Chassot Denis (VCG/MLG, BR). Etant un député novice, je découvre le fonctionnement de ce noble Parlement.

Lors de la dernière séance de la CFG a été abordé le décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget pour l'année 2016. Comparaison faite par rapport aux dernières années, ces crédits supplémentaires sont raisonnables et notre groupe va les approuver à l'unanimité.

J'ai simplement à faire une constatation sur l'information et la présentation de ces crédits. En effet, M. le Conseiller d'Etat Godel en charge des finances nous a expliqué que les services financiers de l'Etat procédaient trimestriellement à une évaluation des dépenses en relation avec le budget, ce qui est très bien. C'est pourquoi, je propose, dans la mesure du possible, et sans que cela n'occasionne une surcharge de travail pour l'Administration des finances, que le Conseil d'Etat fasse une information à la CFG par la présentation d'un bulletin intermédiaire durant l'année sur les chapitres et les rubriques des comptes où les dépassements d'une certaine importance par rapport au budget sont constatés et prévisibles. De plus, comme déjà précisé par le président de la CFG et ma collègue, j'ai aussi constaté avec grand étonnement que 1,6 million provenant des subventions fédérales pour la réduction

des cotisations à l'assurance maladie a été utilisé pour couvrir une partie des crédits supplémentaires sollicités par le Service de la santé. Ce montant, ne devrait-il pas être plutôt affecté à réduire davantage les cotisations des primes maladie qui grèvent lourdement le budget des familles les plus nécessiteuses de notre canton.

Le Rapporteur. Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues. Même si j'ai un doute au niveau du groupe socialiste, je pars du principe que l'entrée en matière et le décret ne sont pas combattus. M^{me} Krattinger a raison sur certaines questions adressées à M. le Conseiller d'Etat, je le laisserai répondre.

Pour le reste, je prends note de la proposition personnelle de M. le Député Denis Chassot. Je pense qu'on aura peut-être le temps d'en reparler lors d'une prochaine séance de la Commission.

Le Commissaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des intervenants qui, si j'ai bien compris, entrent en matière et j'ai pris note des questions de M^{me} la Députée Krattinger. J'y répondrai mais tout d'abord, permettez-moi de reprendre quelques éléments qui ont été cités, notamment par M. le Député Paul Herren avec le HFR. Que faire?

Je crois qu'il faut savoir que le changement qui a été opéré au niveau de la législation fédérale et ensuite cantonale est clair. Il y a une liberté de choix, ce qui signifie que nous aurons toujours des hospitalisations extracantonales. Bien évidemment, c'est mieux si ces activités se réalisent chez nous parce que la plus-value se fait chez nous, mais il faut être honnête: croire que notre hôpital ou nos hôpitaux fribourgeois peuvent tout faire est un leurre. Il y aura toujours des choses qui se feront ailleurs et pour moi cela paraît d'une logique pure. Plutôt que vouloir tout faire, il vaut mieux se concentrer sur des éléments clairs et précis, être excellent. C'est peut-être là qu'il faut s'accorder ou mettre tous les moyens en œuvre pour friser l'excellence. C'est pour ça que les gens resteront chez nous au lieu d'aller à Berne, soit à Lausanne ou ailleurs parce qu'on pense que chez nous ce n'est pas excellent. Il vaut mieux sélectionner ce qu'on veut faire, être excellent dans certains domaines, mais il y aura toujours des hospitalisations extracantonales, je crois qu'il faut en convenir.

Ensuite, M^{me} la Députée Ursula Krattinger m'a parlé de règles normatives, de cas limites parfois et même douteux. Il faut savoir, tout d'abord, si, lorsqu'il y a une intervention parlementaire, le travail qui s'ensuit se fait à l'interne ou à l'externe. Pour l'activité de l'Etat, il y a des possibilités parfois de faire à l'interne, mais parfois aussi à l'externe. C'est pour cela que nous avons des prestations de tiers qui se réalisent à l'externe et c'est parfois plus efficace que de vouloir engager du personnel pour tout faire à l'interne. Cela me paraît évident.

Ensuite, on a aussi fait des remarques ou des critiques à juste titre. Le Gouvernement ne peut pas tout prévoir, les dépu-

tés d'ailleurs non plus, lorsqu'ils approuvent le budget. Et il faut bien trouver des solutions. Les remarques les plus insistantes concernant l'utilisation de subventions fédérales: c'est inadmissible d'utiliser l'argent de l'aide à l'assurance maladie pour couvrir des crédits supplémentaires. Tout d'abord il faut savoir qu'il n'a jamais été prévu d'utiliser de l'argent affecté à d'autres tâches. Par exemple, les montants de l'aide à l'assurance maladie dépendent des seuils fixés. Ensuite, vous constatez que dans le budget, parfois il n'y a pas assez, parfois il y a trop, mais il n'y a jamais eu un frein de l'attribution de l'aide à l'assurance maladie pour compenser autre chose. Je crois que c'est important de le dire.

Ensuite, je confirme que la législation prévoit toutes les possibilités utilisées dans les arrêtés qui ont été présentés sans exception. Permettez-moi, puisque cela a été demandé, certains éclaircissements!

Tout d'abord, le crédit supplémentaire est destiné à compléter un crédit budgétaire. Cet instrument fait partie de la question du contrôle budgétaire, le but étant de détecter les dépassements, si possible avant l'engagement de la dépense, de trouver une compensation équivalente et ainsi de préserver globalement l'équilibre budgétaire. Il y a des principes, le président de la Commission des finances a cité l'article 35 al. 2 ainsi que le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat dont l'annexe 1 dit quels dépassements peuvent être compensés par une augmentation de revenu par rapport au budget.

Ensuite, il y a les modalités. Les compensations proposées en couverture du crédit supplémentaire demandé font l'objet d'une justification détaillée dans le considérant de l'arrêté que les membres de la Commission ont reçu. La loi sur les finances ainsi que le règlement autorisent la compensation également par des revenus supplémentaires dans le cas où le crédit supplémentaire porte sur des charges liés découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Ces rubriques sont listées dans le règlement mais, par contre, ces mêmes bases légales ne limitent aucunement le type de revenus qu'il est possible d'utiliser comme compensation. Je crois que c'est un élément important. On constate simplement un dépassement sur des rubriques spécifiques, dépassement qu'il est possible de couvrir par des recettes additionnelles, ce qui permet de faire respecter globalement l'équilibre budgétaire, qui est un principe, comme vous le savez, constitutionnel. Il n'y a pas – et là c'est important, écoutez-bien! – de transfert de moyens d'une rubrique à une autre. La couverture permet simplement de constater que le surplus de dépenses dans une rubrique est contrebalancé par une réduction dans une autre rubrique ou par un revenu supplémentaire. Lorsque la compensation est faite au moyen de revenus supplémentaires, cela s'opère le plus souvent par des revenus fiscaux. Mais il existe néanmoins des cas où d'autres revenus supérieurs au budget ont servi à couvrir des crédits supplémentaires, comme par exemple l'utilisation d'intérêts bancaires supplémentaires

sur des placements pour couvrir un dépassement sur les contributions pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités. Je vous donne un autre exemple: en 2009, nous avons 1,425 million de revenus supplémentaires issus la part au bénéfice de la BCF qui ont été utilisés pour couvrir un dépassement relatif aux dépenses de la fréquentation des écoles hors du canton.

En 2016, le crédit supplémentaire de 8,900 millions de la Direction de la santé pour les hospitalisations hors canton a été couvert, faute de moyens disponibles dans les dépenses, par trois rubriques de revenus présentant un excédent par rapport au budget, à savoir une récupération du décompte du HFR pour 4 millions, un surplus de revenus provenant des subventions fédérales pour des réductions de primes – mais il n'y a pas eu de transfert de fonds; cela démontre que l'équilibre est atteint pour 1,6 million par ce biais-là – et par un surplus de revenus sur les impôts sur les gains immobiliers pour 3,348 millions. Il n'y a, je précise encore une fois, aucun lien entre ces rubriques et celles relatives aux dépassements de budget, en l'occurrence les hospitalisations hors canton. Relevons notamment qu'il serait contraire à la loi que d'affecter des impôts à une tâche particulière, comme il serait contraire d'utiliser des subventions fédérales à d'autres fins que celles prévues par la loi fédérale. Vous avez bien compris, utilisez à d'autres fins. L'aide aux primes à l'assurance-maladie n'a pas été faite pour financer les hospitalisations hors canton. C'est seulement pour montrer l'équilibre.

Voilà M. le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, j'espère que j'ai été suffisamment clair. Encore une fois, toutes ces couvertures ont été proposées tout d'abord par les Directions concernées, admises par ma Direction et présentées au Conseil d'Etat. Elles sont totalement conformes à la législation en vigueur.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix contre 18. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier

(GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gailard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (LA,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 3.*

Projet de décret 2017-DAEC-6 Acquisition des immeubles de la société Elanco¹

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, VF).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message 2017-DAEC-6 accompagnant le projet de décret qui vous est soumis ce matin traite de l'acquisition des immeubles de la société Elanco. Cette société, basée aux USA, est aussi active à Bâle et déploie ses activités dans la recherche et le développement de produits améliorant la santé et la performance animale.

Achetée à Novartis en avril 2014 et malgré les efforts constants de la Promotion économique de pérenniser le site de Saint-Aubin en centre de recherches, la société Elanco a fermé progressivement le site de Saint-Aubin dès novembre 2015 jusqu'au début de l'année 2016 pour se centrer sur d'autres sites de recherches dans le monde. Le site broyard est donc désaffecté et la commission a bien sûr effectué une visite détaillée des actuels bâtiments, constructions et terrains.

Il est bien sûr très regrettable que cette société internationale ait fermé un site de recherches ouvert depuis 1968, car le maintien des emplois dans notre canton est un objectif prioritaire de nos autorités.

La démographie fribourgeoise est en constante augmentation depuis plus de dix années. Cette attractivité est une chance mais aussi apporte des contraintes avec la nécessité impérieuse de créer des emplois dans le canton afin d'éviter que Fribourg devienne un canton de pendulaires entre Lausanne, Berne, Neuchâtel, voire encore plus loin.

Il faut dès lors mettre en place des conditions cadres attractives pour développer les entreprises existantes ou les nouvelles qui désirent s'implanter dans le canton de Fribourg. Parmi ces conditions cadres nécessaires à ce développement, la mise à disposition de terrains prêts à être valorisés, donc déjà classés en zone d'activités, devient prioritaire.

Le Grand Conseil l'a aussi bien compris et cela depuis plusieurs années en regard des multiples interpellations parlementaires dont l'une des dernières, datant de juin 2016, de nos collègues Laurent Thévoz et Jacques Vial, demandant la création d'un fonds de 100 millions pour financer justement une politique foncière active; cette motion sera traitée en mai 2017.

Ce message portant sur l'acquisition de terrains entre pleinement dans cette volonté souvent exprimée du Parlement de permettre à l'Etat de jouer un rôle moteur, voire majeur, dans l'aménagement du territoire pour l'économie et donc

¹ Message et préavis de la commission pp. 434ss

d'acquérir aussi des terrains mis en vente par des particuliers ou des sociétés sur le marché immobilier.

Il faut aussi signaler le rapport et la communication du 22 février 2017 de la Promotion économique du canton, qui annonce la création ou l'extension de 22 entreprises en 2016 malgré un contexte économique difficile avec, à la clé, la création à court et moyen termes de plus de 400 emplois.

L'achat des immeubles Elanco est un pari sur l'avenir et une opportunité exceptionnelle, peut-être unique même, avec les dimensions des terrains, soit en zone d'activités, 150 000 m² à Marly et 277 000 m² à Saint-Aubin et 986 000 m² en zone agricole, à Saint-Aubin. Le vendredi 3 mars dernier, la commission parlementaire a beaucoup débattu du message et de certains points qui peuvent interpeller mais ont trouvé des réponses concluantes.

Je vous fais part bien sûr des points principaux que les membres de vos groupes ont débattu avant d'entrer en matière à l'unanimité.

1. Le vendeur souhaitait vendre l'entier des immeubles à un seul acquéreur. Et, rapidement l'Etat, en tractation depuis la fermeture du centre de recherches, devenait ainsi le partenaire souhaité par Elanco.
2. Le montant de la vente, 20 millions pour les immeubles et les terrains, est un prix très intéressant car un expert mandaté par l'Etat estimait les valeurs des biens entre 48 millions et 70 millions, selon les calculs avec ou sans les bâtiments construits. Les membres de la commission ont eu accès à l'ensemble du dossier de l'estimation, bien étayé et des actes de vente.
3. L'objectif de la mise en place de la politique foncière active a conditionné ces achats de terrains, même ceux en zone agricole qui faisaient partie du paquet d'immeubles vendu par Elanco.
4. Les membres ont été informés que les terrains du site de Marly ont fait l'objet de négociations entre l'Etat et la commune de Marly. Une convention règle dès lors différents accords, par exemple la garantie que ces terrains restent en zone d'activités et le droit d'emption octroyé en faveur de Marly à la hauteur de 10% de la surface, soit 15 000 m² au prix de 120 francs/le m², je crois pour une durée de quinze ans. Les parcelles seront aussi touchées et réservées par le futur tracé de la route Marly-Matran.
5. Le crédit global de 23 millions, soumis à votre décision de ce matin, comprend un montant de 900 000 francs pour démolir une partie des bâtiments. Les membres de la commission ont beaucoup débattu sur la question de la démolition complète des bâtiments construits. Certains bâtiments sont recensés depuis 1994. Et, quand même avec une certaine surprise, en octobre 2015, en parallèle de l'annonce de la fermeture du site, le Service des biens culturels du canton intègre le site en recense-

ment de valeur A: cinq bâtiments sont mis sous protection de catégories 1 à 3 selon leur substance.

6. Le site a certainement des qualités dans les espaces arborisés, plans d'eau et haies d'arbres, c'est ce qu'on a pu constater lors de la visite. Pour les bâtiments: leur désuétude, leurs grands défauts techniques, des assainissements indispensables très coûteux et peut-être impossibles à réaliser, et, point non négligeable, le passé de recherches sur des animaux avec des secteurs type cellulaire ont beaucoup interpellé les membres de la commission, qui émettent des doutes sur la valeur patrimoniale et testimoniale des constructions. Les membres estiment que les réelles chances de mise en valeur économique de ce site passeront certainement par la démolition des bâtiments de recherches ou des laboratoires. Le maintien des constructions serait un frein peu souhaitable au futur du site. Il faut dès lors aussi peser les intérêts, surtout le coût très élevé de la maintenance, estimé dans le message à 700 000 francs par année soit, en faisant un calcul sur dix ans, de 7 millions. Cela impose au Conseil d'Etat de se déterminer rapidement car la démolition complète est estimée à 6 millions, le désamiantage de l'ensemble à 1,1 million, soit exactement aussi à 7,1 millions. Dès lors, démolir plus tard des constructions maintenues à des coûts élevés est-ce bien raisonnable, surtout de la part d'un canton sortant de trois années marquées par des mesures d'économies? La majorité de la commission demande au Conseil d'Etat de venir au plus tôt avec un message et un crédit pour ces démolitions.
7. Des membres de la commission s'interrogent sur le fait que l'acheteur, donc l'Etat, prend à sa charge les frais de désamiantage et de dépollution des 5000m² – donc à Saint-Aubin –, frais qui sont en principe à charge du vendeur. Le commissaire du gouvernement nous a indiqué que dans la corbeille du paquet global, donc des négociations, il y a toujours des compromis à faire. Le prix est suffisamment bas et le vendeur veut conclure sans s'occuper encore de futurs travaux. La commission partage ce point de vue en regard de l'opportunité unique d'acquérir au 31 mai prochain ces immeubles.
8. Les autres points discutés ont été, par exemple, la création de cet organe stratégique de gestion des biens acquis, les garanties données qu'il n'y aura pas de dézonage à Saint-Aubin au profit d'autres régions du canton, la nécessité d'informer régulièrement le Grand Conseil sur les avancées de la valorisation du site et aussi le souhait de ne pas créer des halles de stockage sur ces terrains. Certains membres ont exprimé des doutes sur les visions concrètes des futures affectations de ces terrains.

Avec ces remarques, la commission estime que l'opportunité unique est à saisir et que l'Etat devra encore faire le plus difficile, c'est-à-dire mettre en valeur ces terrains en faisant venir des entreprises sur le site de Saint-Aubin.

La commission remercie encore M. Georges Godel, commissaire du gouvernement, et les représentants de l'Etat qui ont répondu à toutes les questions posées, soit MM. J.-L. Mosser, directeur de la Promotion économique, Philippe Berset, conseiller juridique à la DAEC, Charles Ducrot, adjoint à l'architecte cantonal, et M^{me} Marie-Claude Clerc, qui a parfaitement organisé les travaux de la commission. M. Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, a également participé à la visite des lieux à Saint-Aubin. Avec toutes ces informations, la commission vous demande d'entrer en matière et de soutenir le décret dans sa version modifiée par la commission.

Le Commissaire. Tout d'abord permettez-moi de remercier le président de la commission parlementaire pour son rapport très détaillé. Evidemment, je ne vais pas répéter tout le contenu du message, mais je souhaite apporter quelques précisions, respectivement quelques considérations.

Voilà un projet de politique foncière active dont on parle depuis plusieurs années, en particulier l'automne dernier. Pour pouvoir être actif et réussir dans ce domaine, vous le savez, il faut au minimum deux ingrédients, un vendeur et un acheteur. Vous avez beau vouloir faire de la politique foncière active, si vous n'avez pas de vendeur vous ne pouvez pas avancer.

La proposition qui vous est faite d'acquérir les immeubles d'Elanco se résume de la manière suivante:

- > à Marly, 149 695 m² de terrain en zone d'activités situé en face du Marly Innovation Center,
- > à Saint-Aubin, 276 886 m² de terrain en zone d'activités, soit au total des deux sites, 426 581 m² en zone d'activités,
- > dont 320 000 m² libres,
- > 20 000 m² d'espaces verts,
- > 87 000 m² construits,
- > 986 000 m² de terrain en zone agricole, situé en limite du canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat, vous l'aurez constaté, n'a pas adressé une offre pour les bâtiments, mais en tenant seulement compte de la valeur du terrain. Je crois que c'est important. C'est dans ce sens qu'il a fait une offre à 20 millions, soit 38 francs/m². Il y a donc tous les m² que je viens de citer plus les 986 000 à 4 francs et quelque du domaine agricole; cela correspond à ces 20 millions.

Concernant le maintien ou la démolition d'une partie des bâtiments, vous l'aurez lu dans le message et le président de la commission en a parlé, il y a déjà eu des discussions avec le Service des biens culturels et des études sont en cours pour réexaminer des réaffectations possibles des bâtiments protégés. Comme vous avez pu le voir également dans le message, les bâtiments inventoriés par le Service des biens culturels comprennent quatre zones distinctes et en fonction des expertises complémentaires, le Conseil d'Etat pourra décider de

sa stratégie et faire la pesée des intérêts. Concernant l'assainissement des sites, ce volet est bien identifié et concerne uniquement le site de Saint-Aubin. Tout d'abord, au sujet du désamiantage, le coût se situe à 1,1 million pour l'ensemble du site. Il s'agit de l'estimation la plus réaliste dans le cas où les bâtiments seraient tous conservés. Le crédit demandé comprend une partie de ce désamiantage pour la démolition qui devrait impérativement être réalisée dans les deux ans.

Concernant la surface en zone constructible sous surveillance du Service de l'environnement, seuls 2% c'est-à-dire 5000 m² sont concernés. Le Service de l'environnement l'a répertorié dans le cadastre des sites pollués. Le coût annuel de cette surveillance est de l'ordre de 10 000 francs pendant encore 2-3 ans et ne conduira probablement pas à des travaux d'assainissement, et je le sais depuis ce matin. Le collaborateur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions me signalait qu'il est quasiment certain aujourd'hui qu'il n'y aura pas de travaux d'assainissement. En ce qui concerne les bâtiments annexes spécifiques à l'activité Novartis – bergerie, chenil et hangar –, ils ne présentent aucun intérêt pour la valorisation future du site et devront être rapidement démolis afin d'offrir à de nouvelles activités industrielles un site flexible et libéré d'un maximum de contraintes.

Les terrains de Marly sont exploités par des agriculteurs. Les contrats de fermage seront repris par l'Etat en principe – si vous acceptez bien sûr – le 1^{er} juillet 2017. Les terrains agricoles de Saint-Aubin, soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) pour une surface totale de 986 000m², sont étroitement liés au passé du centre de recherches Ciba-Geigy puis Novartis. A partir de 2008, Novartis a loué le domaine agricole à un exploitant, d'ailleurs un ancien employé du site. Le Conseil d'Etat a déposé une demande formelle auprès de l'Autorité foncière cantonale (AFC) concernant les terrains soumis à la LDFR dans le but d'avoir l'autorisation de l'acquérir. Cette autorité a donné un préavis favorable au transfert de propriété à l'Etat de Fribourg à deux conditions: que le bail de l'exploitant actuel soit maintenu jusqu'en 2023 et que l'activité agricole soit garantie jusqu'en 2030. Sur demande de l'AFC, nous avons dû décider de l'attribution formelle de quelques bâtiments agricoles, nécessaires pour constituer légalement une «exploitation agricole». Un verbal de division a été réalisé. Hier – c'est tout frais –, nous avons reçu la décision de l'AFC qui autorise l'Etat de Fribourg à acquérir ce domaine agricole. Alors pourquoi acquérir ce domaine, me direz-vous? C'est une volonté de la société venderesse qui voulait traiter avec un seul interlocuteur pour l'ensemble des actifs. Les conditions pour l'acquérir sont maintenir l'affermage d'une entreprise affermée ou maintenir un centre de recherches.

Les services de l'Etat et la délégation des affaires économiques et financières, sous la présidence du Directeur de l'économie ici présent, ont eu des discussions avec les exécu-

tifs des deux communes. Les discussions constructives ont porté sur la volonté des communes de maintenir ces terrains en zone d'activités, ce qui est le cas. C'est vrai qu'il y a eu la volonté de la part des communes de vouloir dézoner, avant qu'on entre en scène, dans le but de favoriser d'autres projets, notamment résidentiels en regard de la LAT. Même s'il appartient au Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, après le processus d'enquête, de décider, il était souhaitable de trouver des solutions entre les parties. Tout n'est pas réglé, mais en passe de l'être, notamment avec la commune de Marly. De plus, en ce qui concerne la valorisation pour Marly, nous devons réaliser l'axe Marly-Matran. A titre d'information, le Conseil d'Etat a déjà décidé du tracé définitif de cette future route. J'espère que rapidement un crédit d'engagement vous sera présenté pour réaliser cette infrastructure nécessaire, notamment en raison du développement du MIC et de ces nouveaux terrains.

Pour Saint-Aubin, c'est important aussi de le dire – je pensais que tout le monde connaissait mais j'ai constaté que tel n'était pas le cas –, ce terrain se situe à 5 minutes de la sortie d'auto-route d'Avenches et on atteint le site sans traverser le village de Saint-Aubin. Vous passez au pied du hameau des Friques et vous arrivez sur le site. Je crois qu'il n'y a même pas de maison, en tout cas sur le circuit. Il y a uniquement le hameau des Friques au pied duquel vous passez.

Concernant Saint-Aubin toujours, plusieurs scénarios sont envisagés en ce qui concerne le site bâti. Les détails se trouvent dans le message. Les décisions concernant les différents scénarios prendront obligatoirement plusieurs mois et sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des études préliminaires et des opportunités d'optimisation futures. En fonction de ces résultats, un nouveau crédit – le président de la commission l'a signalé tout à l'heure – pourra être demandé au Grand Conseil pour subvenir à ces différents scénarios.

En parallèle, la délégation des affaires économiques et financières étudie actuellement des variantes de structures de gestion et de valorisation de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière du canton. A cet effet, je crois, sauf erreur, que la sous-commission a siégé ce matin. Tout d'abord, nous devons déterminer les objectifs précis que nous voulons atteindre, ensuite quelle est la structure qu'il faut mettre en place pour atteindre ces objectifs. En principe, une proposition de structure fine, en fonction de l'usage final qui aura été décidé, sera sous toit dans le courant de cette année.

Pour terminer, en ce qui concerne le prix, comme vous avez pu le constater, il se situe à 38 francs par m². Si on ajoute les divers frais de désamiantage, démolition partielle, comme indiqué dans le message, ces terrains nous coûtent 50 francs/m², y compris les frais de gestion pour 2 ½ ans. Je crois que la situation est claire.

Ce prix, vous me direz, peut paraître bas ou peut paraître élevé, c'est selon. Mais je dirais qu'il est largement, très, très largement conforme à ce qui se pratique dans la région, car concernant Marly les prix se situent – dans la région de Marly, pas seulement Marly mais dans le Grand-Fribourg – entre 120 à 200 francs, avec des pointes à 285 francs pour des terrains non équipés. Donc, ce sont des chiffres réels.

Concernant Saint-Aubin, selon les renseignements pris, les prix se situent entre 100 et 180 francs et pour la région concernée plutôt entre 150 et 180 francs. Vous le voyez là, l'offre qui a été faite par l'Etat, à 38 francs, mais il faut admettre, avec les frais signalés, est tout à fait raisonnable.

Mesdames et Messieurs les Députés, ce que nous vous présentons aujourd'hui, c'est une occasion unique, j'insiste là-dessus, que le Conseil d'Etat a saisie pour faire de la politique foncière active une réalité et non un vœu pieux.

Avec cette acquisition, nous aurons un atout supplémentaire indispensable pour la promotion économique, à savoir la capacité du canton à mettre à disposition des terrains le plus rapidement possible.

Avec ces considérations je vous propose d'entrer en matière et d'adopter le projet de décret tel qu'il ressort des discussions de la commission parlementaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Permettez-moi aussi de partager quelques réflexions avec vous sur le décret en question. Comme cela a été dit, la promotion foncière active est devenue plus que jamais vraiment indispensable. En raison, vous le savez, du moratoire imposé par la nouvelle LAT et les nombreuses années de croissance de notre canton, les réserves de terrains industriels bien situés et surtout disponibles sont devenues extrêmement rares. Le libre marché ne suffit clairement plus à garantir seul une offre suffisante de terrains en zone d'activités.

Dans une telle situation, même si on est attaché au libre marché, et je le suis, je pense qu'il est juste que l'Etat intervienne pour garantir une offre suffisante à des prix attractifs. C'est une des conditions cadres importantes pour garantir dans le futur la création de nouvelles places de travail dont notre canton a grandement besoin. M. le Directeur des finances a largement développé l'opportunité que représente l'achat des actifs immobiliers de la société Elanco et je le remercie encore une fois.

Je tenais toutefois à souligner que la valorisation de ces terrains prendra du temps. Les actifs d'Elanco sont des placements à long terme, contrairement au cas de Tetra Pak, dans lequel on espère toujours avoir des retours à court et à moyen termes parce que le site nécessite peu de transformations pour être réaffecté à de nouvelles activités. Les terrains de Marly devront attendre la réalisation de la liaison Marly-Matran pour pouvoir être valorisés. Dans le cas de Saint-Aubin, il

ne faut également pas être trop impatient. Des études sont nécessaires. Une partie est d'ailleurs déjà lancée pour évaluer le potentiel de reconversion du site ou de certains bâtiments. Mais, compte tenu de la valeur objective du site, il convient cependant de prendre le temps d'envisager différents scénarios avant de prendre des décisions définitives.

Une dernière remarque sur la gestion des sites. La nécessité de professionnaliser la gestion de ces sites industriels – Tetra Pak, Elanco à Saint-Aubin et Marly – est clairement identifiée par le Conseil d'Etat. La ou les réflexions sont en cours pour définir le profil d'une structure dédiée à la promotion foncière active. Elle sera en tout cas en charge de gérer, de développer et surtout de valoriser ces sites.

Même si toutes les réponses ne peuvent pas être apportées aujourd'hui, il convient dans l'immédiat de faire le pari de l'acquisition des actifs de la société Elanco. Ce pari est une vraie opportunité pour notre canton. L'achat de ce jour doit vraiment être considéré comme un investissement à long terme sur le futur de notre économie cantonale.

Je suis convaincu que la prochaine génération reconnaîtra le côté visionnaire de la décision que le Grand Conseil va, je l'espère, prendre aujourd'hui en acceptant le décret de 23 millions pour l'achat des actifs de la société Elanco.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 8 mars 2017 pour l'examen, sous l'angle financier, du message et du décret relatif à cette acquisition.

Cette acquisition a suscité un certain nombre de questions de la part des membres de la Commission des finances et de gestion. En voici quelques-unes:

- > Pourquoi l'achat d'un site à Saint-Aubin dont les bâtiments sont à démolir?
- > Est-ce à l'Etat de devenir propriétaire d'un immense domaine agricole?
- > Est-ce à l'Etat d'acquérir de nouvelles zones, alors que d'autres ne sont pas ou peu exploitées?
- > L'Etat concurrence-t-il l'économie privée?
- > Le fait que les bâtiments sont protégés, que le terrain est en partie pollué, n'engendre-t-il pas un frein trop important?
- > N'y a-t-il pas un saucissonnage des coûts puisque tous les coûts de démolition et d'assainissement ne sont pas intégrés dans le décret?

Du point de vue de notre Commission, l'acquisition des terrains de Marly paraît être une excellente opération tant financière que stratégique. Sous l'angle financier, le coût global de transaction est acceptable pour notre Commission. Ne perdons toutefois pas de vue, et cela a été relevé, que les coûts d'exploitation et d'entretien annuels du site de Saint-Aubin

s'élèveront à environ 1 million et qu'ils chargeront, année après année, le compte de fonctionnement cantonal.

Au terme des délibérations et après avoir entendu les représentants du Conseil d'Etat, la grande majorité des membres de notre Commission a accepté, sous l'angle financier, le présent décret portant sur un crédit d'engagement de 23 070 000 francs. Je relève également que quelques membres de la Commission des finances et de gestion se sont étonnés que celle-ci n'ait pas œuvré comme commission ordinaire pour cet objet. En effet, pour la rallonge BlueFactory, pour Tetra Pak, la CFG avait été nommée commission parlementaire par le Bureau, mais non pour ce décret. Pourtant, il s'agit là aussi d'acquisition d'un immeuble du patrimoine financier. Il serait bien dès lors d'instaurer une règle pour l'examen des achats d'immeubles de placement, ce d'autant plus que l'Etat ne cesse d'en acquérir.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du décret Elanco. En préambule, notre groupe a estimé que les prix d'achat sont des plus corrects. Notre groupe a également parlé de la future structure de gestion des objets achetés par l'Etat pour la politique foncière active. Nous souhaitons que dans cette structure on n'oublie pas les représentants politiques ainsi que des membres issus de l'économie.

L'achat de ces terrains est, selon nous, une nécessité. La politique foncière active, il ne faut pas seulement en parler en période électorale, mais il faut également avoir le courage et l'ambition de la mettre en œuvre et en pratique quand le canton en a l'occasion.

Les terrains situés en zone stratégique à Marly sont, selon nous, une occasion à ne pas manquer. Le droit d'emption accordé sur une partie du terrain à la commune de Marly nous a, par contre, quelque peu surpris. Le terrain agricole de Saint-Aubin, de près de 100 ha, a également suscité quelques discussions et interrogations au sein de notre groupe. Mais ces terrains pourraient servir pour des échanges dans quelques années. Ils pourraient se révéler bien utiles pour le futur.

Enfin, le terrain en zone d'activités de Saint-Aubin: j'ai cherché un petit peu, il ne me semble pas que dans le canton une autre collectivité publique soit déjà propriétaire d'un terrain de 28 ha, dont 26 constructibles d'une seule parcelle, situé à 5 minutes d'une entrée d'autoroute, comme cela a été dit par M. le Commissaire. Nous devons donc acheter et mettre en valeur au plus vite ces terrains. Le canton doit également vendre et démonter tous les bâtiments non protégés et l'actif fermier repris rapidement.

Par contre, quelle entreprise voudrait s'installer dans des laboratoires vieux d'un demi-siècle? dans des bureaux usés, qui ne correspondent plus aux normes de travail actuelles? Cela a été dit par M. le Président de la commission, je ne

reviens pas sur les frais de fonctionnement en cas de conservation des bâtiments en l'état; ce n'est pas normal! Quelle entreprise voudrait des bâtiments mal isolés, dont les toits sont de vrais ponts de froid – cela nous a été confirmé par le représentant du Service des bâtiments? La séance de la commission s'est tenue dans le château de Saint-Aubin. Voilà un superbe bâtiment qui mérite d'être protégé et conservé! De notre point de vue, le Conseil d'Etat ne doit pas se montrer tiède et doit avoir le courage de passer par-dessus le Service des biens culturels, de détruire l'entier de ces bâtiments qui sont vieux et obsolètes, pour présenter aux acquéreurs une superbe surface de 28 ha, prête à être aménagée, qui permettra d'accueillir de très nombreux emplois. M. le Commissaire a parlé de flexibilité, eh bien, il faut rendre ces terrains totalement flexibles! La destruction totale nous permettra également, semble-t-il, d'économiser des coûts par rapport au désamiantage. Notre groupe réfléchit également au dépôt d'un mandat urgent pour contraindre le canton à raser totalement ces bâtiments au plus vite. Nous en discuterons peut-être lors de la prochaine session.

Vous l'avez donc compris, notre groupe soutient avec enthousiasme et à l'unanimité ce décret et nous vous encourageons à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco.

En premier lieu, nous remercions le Conseil d'Etat et ses collaborateurs pour la vision locale du site de Saint-Aubin ainsi que pour la qualité de la présentation et des explications fournies sur ce décret. Un regret toutefois, celui de ne pas lire une ligne dans le message sur une quelconque stratégie cantonale! En effet, même s'il est trop tôt pour spéculer sur les futures activités qu'accueilleront ces deux sites, un groupe de travail a été nommé et, selon vos dires en commission parlementaire, M. le Commissaire, il a siégé entre la séance de la commission et aujourd'hui. J'ai appris, dans votre introduction, qu'il a siégé ce matin, donc j'imagine que mes questions vont rester sans réponse mais je vous les pose quand même.

Alors qu'en est-il? Est-ce qu'un business-plan ou un calendrier a pu être établi? En effet, le groupe libéral-radical compte sur ce groupe de travail et le Conseil d'Etat pour définir rapidement la vision globale et une mission claire en matière de promotion foncière active pour notre canton.

Si le site de Marly n'a pas fait long débat dans notre groupe, force est de constater que le site de Saint-Aubin nous a un peu plus occupés. Et pourtant, un terrain unique dont le prix n'est pas contesté! Un terrain de 276 000 m² en zone d'activités, dont plus des 2/3 sont disponibles actuellement, permettra de réagir rapidement à toute belle opportunité se présentant! Un terrain avec un accès idéal, à 5 minutes d'une sortie d'autoroute, sans traverser un seul village! Un terrain situé à 35 minutes de Berne ou de Lausanne! Donc, un terrain qui

s'inscrit dans la droite ligne de la politique foncière active du canton qui, je vous le rappelle, a été demandée, espérée depuis des années et enfin voulue par le Grand Conseil, voulue par nous tous, chers collègues! Bien entendu des bémols et des interrogations existent mais il en existait aussi quand nous avons voté d'autres décrets, tels que BlueFactory ou Tetra Pak.

Je souhaite aussi aborder un point qui nous a interpellés, nous rendant sceptiques, pour ne pas dire incompréhensifs face aux décisions du Service des biens culturels. Si nous pouvons comprendre que l'on préserve le projet paysager existant autour de cette zone industrielle, on ne peut concevoir que le Service des biens culturels veuille maintenir la toiture en U, une toiture qui ne présente pour nous aucun intérêt architectural dans cet environnement, une toiture qui, et pour autant que l'on trouve une solution technique – ce qui n'est pas le cas actuellement –, sera trop onéreuse à mettre aux normes Minergie. Une toiture où on ne peut déceler une infime lueur de notion du patrimoine bâti... Le groupe libéral-radical lance un appel au Service des biens culturels pour faire une pesée des intérêts et ainsi revoir d'une manière drastique le recensement des bâtiments.

M. le Commissaire, vous le savez, je suis broyarde. Vous le savez, l'économie dans la Broye est faible au regard d'autres régions du canton. Vous le savez, les entreprises sont parties de la Broye fribourgeoise par manque de terrains disponibles. Vous le savez encore, des entreprises se sont découragées à la suite de certaines procédures. La Broye se doit d'avoir un développement économique plus important. Aujourd'hui, cette opportunité est devant nous avec ce décret. Alors, je vous pose la question suivante: quelles garanties donnez-vous aux Broyards que le terrain de Saint-Aubin, situé en zone d'activités mais non construit, ne fera pas l'objet d'un dézonage au profit d'autres régions du canton?

Aux plus réticents d'entre vous concernant ce décret, je terminerai en disant que la LAT impose la densification, ce qui pour moi est une nécessité, de même que l'équilibre entre le maintien des terres agricoles et l'économie est aussi important. Mais, densifier ne veut pas dire centraliser! Les régions périphériques ont aussi besoin d'un développement économique. Il faut densifier de manière décentralisée avec ce qui existe déjà et le site de Saint-Aubin est en totale adéquation avec ceci. C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutiendra ce décret.

Chassot Denis (VCG/MLG, BR). Je déclare mes intérêts: je suis broyarde. Notre groupe remercie le Conseil d'Etat de mettre en place une politique foncière active et de procéder à l'achat des terrains d'Elanco. Cette acquisition représente une opportunité certaine pour l'Etat et une aubaine pour la Broye. Le Conseil d'Etat se montre proactif en devenant propriétaire de ces parcelles. Il gardera la maîtrise du foncier, ce qui évitera que ces terrains partent en spéculation. Bien que les coûts d'entretien, voire de démolition des bâtiments

de Saint-Aubin, peuvent paraître assez élevés et qu'il reste encore à régler le conflit avec le Service des biens culturels, il n'en reste pas moins que l'Etat ne doit pas laisser passer une telle occasion. Saint-Aubin représente un site unique en son genre, avec un gros potentiel de par sa superficie et sa configuration. Même si, pour certains, la localisation du site de Saint-Aubin n'est pas idéale, il n'en demeure pas moins que des synergies sont certainement possibles, entre autres avec le site Rose de la Broye, et ces parcelles peuvent constituer une réserve de transferts de droits pour d'éventuels échanges de terrains dans la Broye – et j'insiste – uniquement.

En tant que Broyard, je suis reconnaissant au Conseil d'Etat de mettre en place, avec les autorités locales et la Promotion économique, une véritable valorisation de ces terrains, que je souhaite voir classés en zone d'importance cantonale. J'espère aussi que l'Etat va investir dans les infrastructures de la Broye, qui est trop souvent le parent pauvre du canton. J'en prends pour preuve la statistique dans la réponse du Conseil d'Etat concernant les coûts par m² de routes investis ces dix dernières années, qui place la Broye en dernière position. L'acquisition par l'Etat de ces terrains est une aubaine pour la Broye et la mise en place d'une stratégie de valorisation de ces parcelles permettra de densifier de manière décentralisée.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient ce décret à l'unanimité et vous demande d'en faire de même.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a également attentivement examiné le décret relatif à la question des immeubles ou des terrains de la société Elanco. Um es schon einmal vorweg zu nehmen, notre groupe soutiendra le décret, respectivement le projet bis de la commission ordinaire. En effet, pour notre groupe, il est manifeste qu'à la fin il s'agira d'une opération gagnante pour notre canton et une opportunité que nous ne pouvons pas rater. Toutefois, il convient de relever deux éléments majeurs qui nous ont laissés perplexes dans ce dossier, respectivement dans la manière dont il a été géré par le passé.

Premièrement l'acquisition des terrains dans un but de politique foncière active et de promotion économique. Vous vous rappelez peut-être – cela a été même rappelé auparavant par mes prédécesseurs – ces deux «leere Worthülsen» ont été prononcés de manière excessive durant toute la campagne des élections cantonales de l'année passée, notamment provenant de la bouche des candidats au Conseil d'Etat, tous partis confondus. Il semblerait qu'il existe donc un consensus politique autour de ces deux mots creux. Tout le monde soutient une politique foncière active et une promotion économique menées par l'Etat. Très bien et tant mieux! Sauf que, par rapport à l'acquisition des terrains d'Elanco, force est de constater – cela a déjà été relevé – que nous ignorons totalement quel genre de politique foncière active, respectivement de promotion économique, le Conseil d'Etat veut mener sur ces terrains; ce que le groupe socialiste regrette vivement!

Qu'on le veuille ou non, il existe bien différentes manières de promouvoir l'économie ou de mener une politique foncière active. Bien entendu, le groupe socialiste ne saurait soutenir l'acquisition des terrains d'Elanco si le Conseil d'Etat y souhaitait mener, par exemple, une politique foncière active, respectivement une promotion économique, dans le but d'y implanter une société spécialisée dans la fabrication d'armes.

Leider bestechen die in der Botschaft skizzierten Szenarien zur Inwertsetzung der zu erwerbenden Grundstücke lediglich durch eine mangelnde klare politische Handschrift.

On navigue à vue. Fort heureusement, les choses sont en passe de changer. Notre groupe salue le fait que la délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat étudie actuellement les variantes de structures de gestion des biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière active du canton. En effet, une structure de gestion particulière des biens immobiliers acquis dans l'optique de cette politique foncière active nous paraît essentiel pour mener à bien cette politique dès que celle-ci aura été, peut-être, un jour clairement définie. Il va sans dire que notre groupe demande que le Grand Conseil puisse se prononcer sur cette structure de gestion avant que le canton acquière de prochains terrains.

Deuxièmement, le principe du pollueur payeur. Vous connaissez toutes et tous ce principe essentiel relatif à la protection de l'environnement. L'article 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement y est notamment consacré. Or en l'espèce, cela a été rappelé, le Conseil d'Etat nous explique dans son message que les risques liés à l'assainissement des terrains seraient actuellement bien identifiés. Il a même été en mesure de les chiffrer pour le site de Saint-Aubin. Dès lors, il paraît tout à fait incompréhensible que la collectivité publique doive prendre en charge les frais d'assainissement, même si cet élément négocié avec la société Elanco aurait, semble-t-il, eu une influence sur le prix d'acquisition des terrains. Cela contrevient clairement à ce principe du pollueur payeur, qui est non seulement un principe juridique essentiel de la politique environnementale, mais également un principe économique, reconnu notamment par l'OCDE depuis belle lurette. Faire fi de ce principe témoigne soit d'une faiblesse des négociations, soit d'une promotion économique ne tenant pas compte d'un des aspects les plus élémentaires de la protection de l'environnement, ce que le groupe socialiste ne saurait cautionner.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur broyard, sans intérêts personnels pour les belles terres agricoles du site de Saint-Aubin.

Le présent décret sollicite un crédit de 23 070 000 francs en vue de l'acquisition des immeubles de la société Elanco à Saint-Aubin et Marly, dans un objectif prioritaire de promotion foncière active. C'est la première fois que l'Etat a l'opportunité d'acheter autant de terrains en une seule fois. Le site de Marly est situé dans le centre cantonal. Sa valorisation est

conditionnée par la réalisation de la liaison routière Marly–Matran et fait le fruit d’une convention entre l’Etat et la commune de Marly.

Le site de Saint-Aubin, immense site de Saint-Aubin, dans sa partie bâtie, se décline en trois parties:

- > des bâtiments accueillant bureaux et laboratoires en bon état mais obsolètes dans leurs configuration et équipements;
- > des bâtiments d’élevage et halle vétérinaire, très spécifiques, en mauvais état, quasi impossibles à valoriser;
- > des bâtiments agricoles en bon état, très difficiles à valoriser dans un site industriel.

A noter que certaines halles de stockage et autres hangars pourraient être déplacés pour permettre une exploitation indépendante de la zone agricole.

A titre personnel, le recensement en valeur A par le Service des biens culturels de plusieurs bâtiments en tant que témoins exemplaires de l’architecture des années 60 et 70 me laisse pantois! La conservation de ces bâtiments désuets nécessitera au minimum 700 000 francs par an pour un entretien courant. De plus, bonne chance pour mettre aux normes énergétiques actuelles les toitures en U de béton et de verre! Notre patrimoine mérite d’être conservé à condition qu’il ait au moins acquis le titre de patrimoine. J’espère que l’intérêt prépondérant de mettre à disposition des futurs acquéreurs un site rapidement constructible, sans contrainte et au meilleur coût, ne soit pas oublié dans la négociation entre les services de l’Etat.

Dernier point à relever: même s’il paraît excentré aux citoyens de l’Agglo, le site de Saint-Aubin se situe à 4 km de l’entrée de l’autoroute d’Avenches, est accessible sans traverser aucun village et, durant les prochaines décennies, les routes de la Broye ne seront jamais aussi congestionnées que celles de notre capitale cantonale.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien, dans sa grande majorité, plébiscitera ce décret.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Mon nom en dit assez long sur mes liens d’intérêts, du moins avec le site de Saint-Aubin. J’ai aussi un lien particulier car je ne serais pas sur terre sans la venue, jadis, de Ciba-Geigy à Saint-Aubin, pas que je suis issu de laboratoires de tests, mais bien parce que mon grand-père est venu habiter cette commune pour y travailler, ma maman mariant un Collaud par la suite!

Quelle politique souhaite appliquer le canton de Fribourg? Quelle force souhaite-t-on donner au canton pour se positionner économiquement à l’avenir? Fribourg, pris entre les mastodontes bernois et vaudois, se doit de pouvoir offrir une valeur ajoutée à de potentielles entreprises qui souhaitent s’installer. Fribourg se doit d’être proactif et cela passe par cette politique foncière active. Un terrain comme celui de

Saint-Aubin est unique, unique par sa grandeur, unique par sa position proche de l’autoroute, proche de l’aérodrome de Payerne qui s’ouvre gentiment à l’aviation civile. Celui de Marly est d’autant plus stratégique que, situé au début de l’axe Marly–Matran, il deviendra incontournable. Le canton ne peut passer à côté de cette aubaine sous prétexte de certaines critiques qui disent que nous n’avons pas les structures nécessaires à l’Etat pour gérer un parc immobilier. Le monde de l’immobilier va vite, très vite et nous devons être capables d’agir rapidement afin de saisir des occasions telles que celles-ci. Une structure est déjà mise en place pour prévoir l’avenir de ces terrains. Rien n’empêche par la suite de la professionnaliser avec une société immobilière. Un million de m² de terrain agricole, 89 000 m² de terrain construit + 320 000 m² de terrain constructible: prix d’achat + frais = 23 millions. Un trésor de guerre ou un trésor de terre pour un canton qui souffre – comme mentionné plus haut – de compétitivité avec ses cantons voisins!

Certains diront que l’Etat fait déjà beaucoup avec Tetra Pak, BlueFactory, etc. Il s’agit de deux choses totalement différentes. Tetra Pak est déjà occupé avec des bâtiments existants et fonctionnels. BlueFactory se veut un pilier dans l’innovation avec de petites structures. La place des terrains Elanco se veut parfaite pour l’accueil d’une entreprise d’envergure qui souhaite construire à neuf. Quand bien même le terrain serait thésaurisé, le prix d’achat est déjà une belle affaire financière.

Concernant les bâtiments, le montant prévu pour la destruction totale est estimé à 6 millions. Or le Service des biens culturels souhaite garder une trace de cette ère industrielle. Pour avoir visité le site, pour le prix de mise en conformité Minergie, pour l’histoire tout sauf rose de ce site, je prie donc le Conseil d’Etat de faire le nécessaire pour privilégier la piste de la destruction totale et non le maintien des bâtiments actuels, qui ne font pas de sens. Sachez que si le mandat mentionné par mon collègue Gabriel Kolly est déposé, je le soutiendrai à titre personnel.

Finalement, je demanderais au Conseil d’Etat, qu’en cas d’acceptation, le Grand Conseil garde un contrôle sur l’avancée des travaux par un rapport régulier. Alors oui, le Grand Conseil lui-même a mis la pression sur le Conseil d’Etat pour appliquer cette politique. Le Conseil d’Etat le fait. Sur ces considérations, je vous remercie de soutenir cet achat si important pour le canton.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je déclare mes liens d’intérêts: je suis directeur d’une PME active dans le domaine des transports de la Broye.

Si on peut regretter qu’il n’y ait plus d’activités sur le site d’Elanco de Marly et de Saint-Aubin, l’acquisition de ces terrains peut être une aubaine pour le canton de Fribourg. Il faut considérer cet achat comme un investissement pour l’avenir. Si je fais abstraction des terres agricoles, qui peuvent et doivent rester en l’état dans un avenir proche, l’Etat de Fri-

bourg pourrait ainsi disposer d'une seule et même parcelle industrielle immédiatement réalisable de plus de 275 000 m² sur la commune de Saint-Aubin.

Ce projet d'acquisition n'est pas sans rappeler l'épisode d'Amgen en 2004, lorsque l'Etat et la commune de Galmiz avaient voulu dézoner une parcelle de 55 ha leur appartenant. Après de nombreuses oppositions, le projet a dû être abandonné et l'entreprise s'en est allée construire son usine pharmaceutique à Cork, en Irlande. Bien sûr, une telle opportunité n'arrive pas tous les jours et il serait dommage de laisser partir cette immense parcelle sans essayer de la valoriser au travers de la promotion économique, qui posséderait là un formidable argument à présenter. Il serait également regrettable de voir cette parcelle divisée et utilisée à des fins d'entreposage ou pour des activités qui n'apporteraient que peu d'emplois. Par ailleurs, il ne faudrait pas se précipiter pour valoriser ces terrains. Il faut être conscient qu'il peut se passer passablement de temps avant de trouver le bon acquéreur.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que les charges sur ce terrain soient proches de zéro durant les années transitoires. Pour cela, et à la suite de la vision locale à laquelle j'ai participé, je peux prétendre qu'il n'y a qu'un seul moyen: il faut démolir tous les bâtiments qui sont dans un état irrécupérable et sans intérêt, malgré l'avis du Service des biens culturels. De plus, si vous avez l'opportunité de trouver un acheteur potentiel et que vous lui soumettez des contraintes dès le départ, vous avez de grandes chances de le décourager.

La zone de Saint-Aubin est bien située avec un accès rapide et direct à l'autoroute, sans désagréments pour la population puisque la route ne traverse aucune agglomération. Il y a une gare CFF dans les deux localités voisines, soit une à Avenches et une autre à Domdidier. C'est peut-être aussi l'occasion de développer les transports publics dans cette région. Au vu des difficultés grandissantes que nous rencontrons pour circuler autour de Fribourg ou même de Bulle, il serait temps de délocaliser aussi en direction de la Broye pour répartir les forces économiques de notre canton.

Ce site a tout pour plaire et, même si je n'ai pas fait allusion à celui de Marly, je ne peux que vous encourager à accepter l'achat de ces terrains puisque de toute façon ils sont liés.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je n'aimerais pas que le Conseil d'Etat, sous la pression des députés, brade ces terrains trop rapidement. Je pense que ce sont aussi des terrains qui doivent être mis en réserve, étant donné qu'on doit avoir le moyen de pouvoir installer une grande entreprise, proche de l'autoroute, qui voudrait venir ici dans le canton. Si on ne garde pas les terrains de cette grandeur-là, le jour où on aura une grande entreprise, on n'aura peut-être pas les terrains disponibles pour accueillir une telle entreprise. Donc, je demande aussi au Conseil d'Etat d'être prudent par rapport à ça.

Par rapport aux bâtiments protégés, c'est la deuxième fois qu'on achète des terrains où il y a des halles importantes qui ne servent absolument à rien. A BlueFactory, on a une halle importante au centre-ville de Fribourg; c'est une véritable verrue! Elle va rester ici à un endroit où le terrain a une valeur inestimable. Encore une fois, à Saint-Aubin, c'est la même chose. Je pense que le terrain a encore une plus grande valeur au centre-ville qu'à Saint-Aubin. Le Conseil d'Etat doit faire valoir son intérêt prépondérant par rapport à cela et détruire les deux sites. J'aurais de la peine à comprendre qu'à Saint-Aubin on détruise ces bâtiments alors qu'en pleine ville de Fribourg, avec la valeur et le nombre de personnes qui pourraient y habiter en faisant plusieurs étages, on maintienne les bâtiments. Les deux sites devraient être détruits.

Aujourd'hui, j'invite le Conseil d'Etat à démolir ces bâtiments. Ceci ne coûte absolument rien à l'Etat. On aide l'économie en ne faisant aucun coût supplémentaire pour l'Etat.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis président d'une miniassociation de PME en Haute-Sarine et propriétaire d'une minifriche industrielle et historique.

Sur le fond, cet outil de la politique foncière active, je le soutiens, il est nécessaire. On l'a voulu, il a permis d'acquérir des terrains, des bâtiments prêts à accueillir de nouvelles entreprises pour les besoins aussi parfois de l'Etat. Le projet qui nous concerne est intéressant. Ce décret, qui porte également sur l'acquisition de terrains agricoles, de terrains situés sur deux sites, est sûrement, du point de vue financier, stratégique, très important mais le principe du paquet proposé «tout ou rien» m'agace quelque peu.

En parcourant ce message, je me suis posé cette question: que fait l'Etat pour son économie traditionnelle locale, pour les petits commerces, leurs infrastructures nécessaires à les maintenir et à les développer? Dans ces domaines, demain, dans tout le canton, on peut vous proposer des bâtiments qui abritaient des artisans du bois, du métal, du béton, une boulangerie, une boucherie, peut-être une fromagerie, une menuiserie et, bien sûr, des bistrotts. L'Etat pourrait mieux faire valoir sa politique foncière active en faveur du tissu d'entreprises artisanales décentralisées au cœur des beaux villages de ce canton. Mettre à disposition, voire louer des espaces aux artisans pour développer leur savoir-faire, leur art, avec moins de contraintes matérielles et économiques, bien sûr avec le concours des communes, acteurs politiques locaux incontournables.

Vous l'avez compris, c'est un cri du cœur en faveur des petits commerces de tous bords. Pour cet objet, les dés sont pipés. Mon intervention a pour but surtout de défendre une politique foncière future plus équilibrée et plus proche du tissu artisanal et mieux répartie dans le territoire pour toute une branche d'artisans et de commerces locaux, qui s'effrite et meurt.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens à titre personnel au sujet de ce décret. C'est vrai que j'ai lu, relu le présent message. Je n'arrive toujours pas à comprendre les motivations de notre Conseil d'Etat à acheter ce site. C'est vrai, on nous parle de promotion foncière active; je veux bien mais pas partout, sans stratégie ni objectifs clairs. Une politique foncière active, oui, mais menée avec une ligne directrice connue et non de façon réactive comme ici.

Nous avons déjà de grandes zones stratégiques définies. Je vous rappelle que le canton est déjà propriétaire ou abrite du foncier bien situé et en suffisance, prêt à accueillir de nouvelles entreprises. BlueFactory, Marly Innovation Center, le Vivier, Tetra Pak et j'en passe. Occupons-nous d'abord de valoriser l'existant et ne nous dispersons pas. Pourquoi donc un tel empressement à acquérir ce site de Saint-Aubin? Un site en partie protégé, qui plus est à assainir, à démolir en partie, à dépolluer et qui n'est pas dans une zone stratégique et, en plus, qui contient un domaine agricole? Est-ce à l'Etat de devenir propriétaire de ce site alors qu'aucune perspective de valorisation et qu'aucun projet n'existe aujourd'hui? Non, je ne crois pas.

Dans les mots «promotion foncière active», il y a le mot «active». Les collaborateurs de la Direction de l'économie et de l'emploi ne pourront pas faire des miracles. Ne soyons pas dupes, il n'y a pas de ressources suffisantes! Le rôle de la Promotion économique n'est-il pas aussi et surtout de mettre en relation vendeur et entreprise intéressée? Notre Conseil d'Etat serait bien inspiré de s'en rappeler plutôt que d'acheter dans chaque district bientôt des immeubles. Hier, Schmitten et Romont, aujourd'hui, Saint-Aubin et demain, qui prend les paris? Enney, Le Mouret ou Semsales? Il faut savoir dire stop et consolider pour l'instant l'exploitation des sites actuels.

Je comprends bien que l'on veuille attirer des sociétés à haute valeur ajoutée. Je soutiens cet idéal mais n'oublions pas que l'on reste Fribourg. Gardons les pieds sur terre et restons un peu modestes. Messieurs les Conseillers d'Etat, pourriez-vous nous citer les nouvelles entreprises intéressées à s'installer dans notre canton et qui attendent la disponibilité du terrain?

Je voudrais encore m'adresser spécialement à mes amis députés agriculteurs. Trouvez-vous normal que l'Etat achète un immense domaine agricole et cela avec une bénédiction si rapide de l'Autorité foncière? Ne craignez-vous pas un changement de zone dès 2030? Moi, je pense qu'un désasujettissement futur est fort probable.

Enfin, un dernier mot à l'intention de mes collègues députés broyards. Je comprends tout à fait que vous teniez à avoir à nouveau une activité économique et des emplois à Saint-Aubin. C'est légitime mais je suis persuadé que vous retrouverez plus rapidement ces emplois, cette nouvelle activité économique en refusant ce décret. Je crains fort qu'après l'acceptation de ce décret on entre dans une phase d'immobi-

lisme au niveau de l'Etat. Mesdames et Messieurs les Députés, vous l'aurez compris, acheter ce site serait pour moi une erreur politique. Je vous recommande donc de refuser ce décret.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich kann Ihnen meine Bedenken zu diesem Geschäft nicht verbergen. In erster Linie – und ich beschränke mich darauf – geht es mir um raumplanerische Aspekte. Meines Erachtens gibt es in diesem Bereich ein grösseres Risiko, von dem hier noch nicht die Rede war. Ich möchte kurz darauf eingehen. Staatsrat Curty hat vorhin gesagt, dass in diesem Kanton Industrie- und Gewerbeflächen fehlen und dass es davon zu wenig gibt. Das ist falsch. Werfen Sie einen Blick in die Statistik, die auch uns in der kantonalen Kommission für Raumplanung vorgelegt worden ist, dann werden Sie feststellen, dass es in diesem Kanton gerade zu viel Industrie- und Gewerbeflächen gibt. Wir haben nur das Problem, dass diese an Orten liegen, wo sie niemand will und wo sie niemand gebrauchen kann.

Jetzt sind wir aber in der Situation, dass wir ein Moratorium haben vom Bund und eigentlich gar keine neuen Flächen einzonen können, sondern wir müssen Zonen effektiv aus diesen Bereichen rausnehmen. Es gibt Gemeinden, die das bereits vorgelebt und gemacht haben. Ich möchte hier Courtepin als gutes Beispiel zitieren.

Das Problem ist nun Folgendes: Wenn wir hier diese Flächen kaufen – und ich verweise auf Marly, wo die Erschliessung, da sind wir uns einig, ungenügend ist –, dann hortet der Kanton Flächen in Bauzonen, die er morgen nicht überbauen kann. Stellen Sie sich vor, in einer strategischen Zone, nehmen wir Birch oder auch im Seebezirk, wo vielleicht jetzt gerade eine Unternehmung kommt, eine grosse Fläche braucht und wir haben dann vielleicht die Notwendigkeit, neues Land zuzuzonen, was wir dann aber nicht tun können.

Wäre in diesem Fall dann, wenn wir das Geschäft schon machen, der Staatsrat bereit, zum Beispiel in Marly oder auch in Saint-Aubin ein Teil der Flächen gegen diese Flächen in den strategischen Zonen auszutauschen und sie zum Beispiel in den Richtplan oder in die Landwirtschaftszone zurückzugeben?

Zweites Bedenken: Man hat bei der Vorbereitung des Geschäfts auch gesagt, dass man die Landwirtschaftsflächen kauft, um eventuell dann noch Erweiterungen zu machen. Ich mache Sie einfach darauf aufmerksam, dass wir hier beste Fruchtfolgeflächen vor der Nase haben und diese können Sie in Zukunft ohne Kompensation jedenfalls nicht mehr einzonieren.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis obligé de répondre à M. Brodard et à M. Markus Bapst. Je crois qu'on a dix ou douze sorties d'autoroutes dans le canton de Fribourg si on compte celles qui sont au bord du canton de Fribourg. Je pense qu'on doit mettre en valeur les terrains proches

de ces sorties d'autoroutes si on veut faire venir des entreprises. Vous savez que si vous avez un nombre important de camions qui traversent les villages, tout le monde est mécontent. Là, on ne traverse absolument aucun village. Si on veut faire venir une entreprise qui fait beaucoup de transports, on arrive à l'installer à ces endroits-là et on doit mettre en valeur ces sorties d'autoroutes.

La sortie d'autoroute d'Avenches est excellente. Je pense que la faible distance par rapport à cette sortie d'autoroute permet d'installer une entreprise importante à cet endroit-là et on doit le mettre en valeur.

Concernant Marly, moi, je pense que le Conseil d'Etat, aujourd'hui, acquiert les terrains de Marly et fait, finalement, un pack avec la future route Marly-Matran. Aujourd'hui, c'est un plus pour cette région. C'est un plus pour le plateau du Mouret. C'est un plus pour Marly. Je pense que le Conseil d'Etat – encore une fois, je l'ai déjà dit quand on a parlé de la route Marly-Matran – doit mettre aussi dans la balance la fusion du Grand-Fribourg avec la commune de Fribourg et de Marly.

Je ne pense pas que l'Etat peut investir des montants aussi importants sans avoir une discussion globale. Donc, j'invite aussi le Conseil d'Etat et M^{me} Garnier à avoir une discussion avec ces communes-là et un engagement du conseil communal et du conseil général de Marly ainsi que de la ville de Fribourg.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Als ehemalige Gemeindepäsidentin von Kerzers, die die aktive Bodenpolitik umgesetzt hat, möchte ich hier dem Staatsrat zu diesem Schritt gratulieren. Wir haben mehrere Betriebe, die in den letzten Jahren den Kanton Freiburg verlassen haben, weil der Kanton nicht genügend Land anbieten konnte.

Weiter möchte ich hier sagen: Wir kaufen in diesem Sinne auch Landwirtschaftsland. Gerade Kerzers hat davon profitiert, dass sie den Landwirten Landwirtschaftsland als Besitzerin anbieten konnte zum Tausch gegen ihr Land, das eingezont wurde. Besitzer von Landwirtschaftsland zu sein, ist sehr wohl sehr positiv, weil man den praktizierenden Landwirten dann einen Tausch anbieten kann.

Weiter haben wir vorher von «Arbeitsplätze schaffen» gesprochen. Nur wenn wir Besitzer sind von Grund und Boden, können wir Einfluss darauf nehmen, welche Betriebe sich im Kanton Freiburg ansiedeln. Ich denke, es ist unser Ziel, Arbeits- und Ausbildungsplätze zu schaffen und in diesem Sinne kann ich den Kauf dieser Liegenschaften nur unterstützen.

Le Rapporteur. Au nom de la commission parlementaire, je remercie les différents intervenants pour les remarques et le soutien de ce décret. Les remarques et les questions sont tout à fait pertinentes et ce sont souvent les mêmes que celles

apparues au sein de la commission parlementaire. Il faut le rappeler, la création de cette commission est de la compétence du Bureau et, par rapport à la remarque du président de la Commission des finances et de gestion, on relève qu'il n'y a pas une seule question qui a été posée sur les finances. Cette affaire concerne bien d'autres aspects, soit les aspects de politique foncière active, de démolition de bâtiments et tous les autres aspects que vous aurez certainement l'occasion encore de reprendre en mai 2017, donc d'ici deux mois, en traitant le message de la création d'un fonds en faveur de la politique foncière active.

Je ne vais bien sûr pas répondre à toutes les remarques car certainement que les deux représentants du Gouvernement cantonal vont répondre en détail à certaines d'entre elles. J'aimerais néanmoins faire quelques remarques qui ont aussi fait l'objet de discussions au sein de la commission parlementaire, au sujet par exemple de l'organe stratégique de gestion. Effectivement, il faudrait que ce soit un partenariat entre des services de l'Etat, donc des représentants de l'Etat, et les représentants de l'économie privée, parce que c'est certainement l'économie privée qui a la meilleure aptitude pour gérer au mieux et à des coûts moindres tous ces biens immobiliers qui sont maintenant propriété de l'Etat ou qui vont l'être.

Concernant les bâtiments, c'est clair que l'avenir de ces bâtiments est un des nœuds de cette problématique. Comme cela a été dit, la grande majorité de la commission était pour la démolition. Formellement, il n'y a pas eu d'amendement. Par contre, il y a eu quand même un engagement assez fort du représentant du Gouvernement pour une analyse pour démolir la plus grande partie de ces bâtiments, parce que c'est quand même un frein à la mise en valeur de ce terrain en raison de la topologie de ces bâtiments qui sont vieux et certainement plus admissibles. Surtout, quand on parle de densification, il faut savoir que ce ne sont que des bâtiments sur un seul niveau. Donc, ce sont vraiment des bâtiments peu disponibles pour une évolution, pour des entreprises qui pourraient venir sur le site.

Par rapport à l'arrivée d'entreprises d'envergure, on peut effectivement se poser la question de la capacité de la promotion cantonale à rechercher ces grandes entreprises. C'est vrai qu'on oublie qu'il y a aussi un organe romand qui peut parfaitement jouer son rôle en mettant ce site de Saint-Aubin dans le radar de la promotion romande, voire de la promotion suisse, pour faire venir une grosse entreprise.

Concernant la remarque particulière de M. Kolly, il est vrai qu'on ne doit pas oublier l'artisanat et les PME dans cette mise en valeur de ces terrains et c'est toute la problématique – cela a été signalé par plusieurs intervenants – du rôle de l'Etat. Est-ce que c'est le rôle de l'Etat? Est-ce que c'est le rôle de certaines associations privées de dynamiser notre tissu économique? Donc là, soit les représentants du Gouvernement vont répondre maintenant, soit ce sera en mai 2017 qu'il faudra

vraiment travailler le sujet. C'est une opportunité d'acheter cette zone. Les représentants de la Broye ont tout à fait compris l'enjeu. C'est vrai que ça ne sert à rien de toujours centraliser sur des zones déjà bien occupées, donc c'est aussi une nouvelle manière de voir la promotion économique le long des zones d'autoroutes avec des accès facilités.

Il y a un dernier point qui a aussi été signalé dans le cadre de la commission parlementaire, c'est toute la problématique évoquée par M. Moussa, soit le principe de base du pollueur payeur. Dans le cadre de la commission, cela a été clairement dit, ça a été un accord, un compromis entre le vendeur et l'acheteur consistant certainement à ne peut-être pas respecter ce principe, mais c'est la meilleure solution qui a été trouvée pour que la stipulation se fasse, et je le rappelle, le 31 mai prochain.

C'est avec ces quelques remarques que je vous rappelle que la commission parlementaire entre en matière et vous demande d'accepter ce crédit.

Le Commissaire. Merci aux députés pour leurs différentes interventions. Une large majorité entre en matière sur ce projet de décret, même s'il y a des questions évidemment justifiées, suivant de quel point de vue on se place. J'ai aussi pris connaissance des mesures radicales proposées par le député Kolly. Je ne sais pas s'il va rester UDC ou pas – l'avenir nous le dira – puisqu'il propose de tout raser. On aura l'occasion d'y revenir.

Evidemment, gouverner c'est prévoir et pour prévoir l'avenir, il faut maîtriser le foncier. M^{me} la Députée Susanne Schwanter a parlé de son expérience tout à l'heure, lors d'une des dernières interventions. Je pense qu'il est important de pouvoir maîtriser le foncier.

J'en reviens aux différentes déclarations, notamment à celles de M. le Député Bapst. C'est vrai qu'on a suffisamment de terrains. Cependant il y a deux éléments à relever. Vous en avez cité un: souvent il est mal placé et souvent le propriétaire ne veut pas vendre. C'est ça la problématique de la politique foncière. L'occasion que nous avons là est unique. Maîtriser le foncier, c'est maîtriser l'avenir. C'est le paysan qui vous parle et je vous assure que c'est vrai. Je pense que si le Conseil d'Etat n'avait pas saisi cette opportunité l'automne dernier, on aurait eu peut-être un mandat pour demander ce que fait le Gouvernement. C'est une réalité. Combien d'entre vous disent: «Mais quand est-ce que vous voulez dépenser cet argent?» Nous avons les moyens et nous investissons pour l'avenir. J'ai toujours défendu qu'on devrait investir beaucoup plus pour l'avenir. Peut-être faut-il revoir nos méthodes. J'ai eu l'occasion de le dire souvent et on y reviendra peut-être quand on vous présentera les comptes.

M. le Député Bapst a demandé s'il ne faudrait pas faire des compensations. Je crois qu'il faut être clair et là je réponds en même temps à M^{me} la Députée Nadia Savary: le Conseil d'Etat – et cette question est venue sur la table en commis-

sion – n'a jamais eu l'intention d'acquérir des zones pour les mettre ailleurs. Je prends l'exemple de Marly. On a critiqué Marly, parce que les infrastructures ... Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, une route est prévue et le Conseil d'Etat a choisi le tracé sur proposition du Directeur de l'aménagement. Il y a une volonté ferme d'aller de l'avant et j'espère qu'on aura rapidement un crédit, non pas d'étude mais de construction, pour aller de l'avant avec ce projet. Si vous êtes à Marly, vous connaissez le Marly Innovation Center (MIC). Allez voir là-bas le nombre d'emplois qu'il y a déjà. A la suite de cette fermeture qu'il y a eue il y a quelques années, il y a maintenant 400 emplois. C'est important de réaliser des infrastructures pour ne pas ternir les possibilités dans un village. Donc, c'est indispensable.

Je reviens maintenant sur l'emplacement de Saint-Aubin. Certains disent que c'est mal placé, d'autres que ce n'est pas en zone stratégique. Mais on peut le considérer en zone stratégique; c'est une zone d'importance cantonale. Dites-moi à quel endroit de ce canton vous arrivez dans une zone d'activité, en sortant de l'autoroute, sans traverser un village? Ça n'existe pas.

J'en viens aux différentes remarques et critiques:

Quelle est la politique foncière active? Je l'ai dit à l'entrée en matière: il faut d'abord déterminer les objectifs précis que nous voulons atteindre. Ensuite, quelle est la meilleure structure à mettre en place pour atteindre ces objectifs? Comme l'a dit M. le Député Ducotterd, ce sont des places à haute valeur ajoutée. Mesdames et Messieurs, faisons attention! Ne nous fermons pas trop! Vous ne savez pas ce que l'avenir va vous donner. On a parlé de politique foncière active et pour faire de la politique foncière active, il faut être deux: un vendeur et un acheteur. Pour déterminer les objectifs, si vous restreignez trop, dans 20 ans on n'aura pas d'entreprise. Peut-être qu'il faut aussi une certaine ouverture d'esprit. Ce n'est pas M. le Député Collomb qui va me contredire, lui qui a dû délocaliser son entreprise parce qu'il n'y avait pas de terrain. Si on avait eu ces terrains, peut-être que l'entreprise du directeur Collomb serait sur Fribourg. C'est ça l'important. Dire qu'on veut cela, qu'on veut telle catégorie, faisons attention, soyons suffisamment larges parce qu'on ne peut pas tout régler, vous ne connaissez pas l'avenir. Ni vous, ni moi. Donc, restons un petit peu souples et ensuite on verra qui occupera ces zones.

Ensuite, il y a la problématique de l'achat en bloc. Je l'ai dit à l'entrée en matière et je le répète: c'est une volonté de la venderesse qui voulait un seul acquéreur. Alors on a dit: «Mais pourquoi l'Etat acquiert un domaine?» Au moins ça ne fait pas de bagarre, voilà déjà le premier point. Ensuite, il y a un fermier et on doit laisser celui-ci un certain nombre d'années, puis peut-être qu'il arrêtera de lui-même. Le syndic de Saint-Aubin est là, il peut en témoigner: on a convenu avec la commune de Saint-Aubin, oralement, que le jour où le fermier partait, le Gouvernement en discuterait en premier lieu avec la commune. Ces discussions avec les communes

sont importantes. Bien sûr que ce n'est pas le rôle de l'Etat d'acheter un domaine, mais il y a cette opportunité et puis un jour qui vous dit ... Je vous donne un exemple: quand on a construit la H189, il fallait délocaliser un paysan de Bulle. L'Etat a alors acquis un terrain en Glâne – à Hennens pour ne pas le nommer – dans le cadre d'une mise de faillite. Cela a permis de trouver la solution. Qui vous dit que dans 30, 40 ou 50 ans, avec le développement économique, l'Etat ne sera pas heureux d'acheter un domaine à l'entrée d'une ville, que ce soit à Bulle – je vois là le syndic, il sait de quoi je parle – ou à d'autres endroits? L'Etat aura ses atouts et ça c'est important. Rappelez-vous bien de ça.

Ensuite, on a parlé de saucissonnage. Tout d'abord, sur les prix. J'ai vu qu'il n'y avait pas de contestation et j'en suis très heureux, mais j'y reviendrai quand même. Je vous rappelle que ce n'est pas du saucissonnage, c'est de la transparence totale. D'ailleurs, les services de l'Etat ici présents, quand ils ont fait le message, ont établi le prix à 26 millions parce que l'objectif était de tout démolir. C'est moi-même qui ai décidé de réserver des montants pour démolir, vu qu'on ne sait pas exactement ce qu'on va démolir. On y reviendra le moment venu, mais on joue la transparence, parce qu'on viendra peut-être avec un montant de 3, 4 ou 5 millions, je n'en sais rien. On le saura le moment venu.

Ensuite, on a dit qu'il fallait laisser faire le privé. Cela a aussi été demandé en commission: «Mais pourquoi l'Etat va faire une offre par-dessus des privés?». Vous savez, des privés sont venus me trouver en voulant me faire une offre. Mais avant de faire l'offre, ils m'ont demandé: «Monsieur le Directeur des finances, on veut acquérir ce site, mais est-ce que vous êtes d'accord de le reprendre une fois qu'on aura démolit?» Est-ce que ce n'est pas plus simple que ce soit l'Etat qui l'achète? Je vous pose la question. Si on démolit et qu'on doit réaliser des infrastructures, ce n'est pas l'Etat qui va le faire, ce sont nos entreprises. Et nos entreprises sont compétentes et compétitives sur le marché, expérience faite. Donc, sous cet angle-là, nous n'avons pas de problème. Après, bien sûr, on le sait, mes amis singinois le savent, qu'il y avait un paysan qui voulait reprendre ce domaine. Parfois c'est l'Etat qui réussit, d'autres fois c'est le privé. Cette fois c'est l'Etat. Si vous êtes d'accord bien entendu.

Ensuite, concernant les bâtiments. Evidemment, je fais partie des gens qui pensent qu'il faudrait démolir. Mais faisons attention. J'ai eu l'occasion de recevoir dans mon bureau le Service des biens culturels, avec qui nous avons eu des discussions constructives. C'est normal et c'est leur rôle de nous dire: «Examinez et ensuite on verra». Mais je sais qu'ils sont ouverts. Pour moi – je le leur ai d'ailleurs dit – on devrait ne conserver qu'un bâtiment, le bâtiment administratif, parce qu'on doit garder un témoin du passé. Et ils m'ont dit: «Mais, Monsieur le Directeur des Finances, il faut garder un petit peu plus». On verra ce qu'on réalisera, mais les membres de la commission ont visité l'endroit et savent très bien quels bâti-

ments on devrait impérativement démolir. Nous aurons des discussions. Vous savez j'ai été longtemps dans l'économie laitière. Vous connaissez tous, peut-être pas tous, le bâtiment qu'avait Toni Lait à Zurich au milieu de la ville: ça s'appelle Toni Areal. Je l'ai vu en activité pour l'économie laitière et je l'ai vu complètement démoli, alors qu'il ne restait plus que les dalles et les piliers. Je l'ai revisité l'année dernière: c'est génial ce qu'on peut faire parfois. Mais c'est vrai que le problème de Saint-Aubin est que c'est bas et mal isolé et pour cette raison il faudra peut-être démolir. C'est l'avenir qui nous le dira, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ensuite, je crois que j'ai déjà répondu à M^{me} Nadia Savary, qui voulait impérativement savoir si ces terrains seront déplacés, dézonés pour mettre les zones ailleurs. Clairement non. Quelle garantie? Je ne peux rien vous signer, mais vous avez ma parole. Ce n'est pas l'objectif du Gouvernement, ni de la délégation des affaires économiques, parce que ces terrains sont bien situés.

Ensuite, on a parlé aussi des discussions qu'on a eues avec Marly. Les remarques sont les mêmes et rejoignent celles de M. le Député Moussa concernant le pollueur payeur. Evidemment que vous avez raison sur le fond, la loi. Mais, à un moment donné, vous négociez et vous vous mettez d'accord. Je prends pour exemple le site Cardinal, puisqu'à l'époque le Conseil d'Etat m'avait donné le mandat de le négocier. Lorsqu'on a fini les négociations, le propriétaire ne voulait rien avoir à faire avec le site pollué. On a examiné, nous avons estimé 3 millions et nous avons rabattu 3 millions au prix sur lequel on s'était mis d'accord. Là, j'ai eu l'occasion de vous le dire et je ne vais donc pas le répéter, on maîtrise la situation. Le collaborateur scientifique ici présent, M. Berset de la Direction de l'aménagement et des constructions, me l'a confirmé ce matin. Il m'a même fait une note. On n'a quasiment pas de souci avec ces problèmes de pollution. Ils sont maîtrisés et je crois que c'est important de le dire.

M. le Député Moussa a dit que tout le monde avait parlé de politique foncière active durant la campagne électorale. C'est vrai, mais cette fois c'est la réalité, c'est du vrai et du concret.

Je crois que j'ai déjà répondu à M. le Député Brodard. Il nous a dit qu'il n'y avait pas les ressources suffisantes et qu'on n'y arrivera pas. Eh bien, c'est la structure que nous souhaitons mettre en place qui démontrera comment on va articuler. Mais encore une fois, je ne peux pas vous promettre à quel moment il y aura des entreprises. Ça, on le verra. Mais, on assure l'avenir.

J'en viens à la dernière intervention de M. le Député Kolly: que fait le Conseil d'Etat pour les entreprises artisanales décentralisées? J'ai bien aimé cette intervention, M. le Député. Vous le savez comme moi et je sais que vous êtes d'accord avec moi, il faut développer ce canton et ça, vous ne l'avez pas contredit. Quand vous créez des emplois, que ce soit à Marly, à Saint-Aubin ou à d'autres endroits, cela crée également des emplois dans d'autres secteurs économiques. Il y a des sous-

traitants. C'est ce qui fait que parfois ils passent à votre restaurant ou à votre fromagerie. Donc, plus il y aura de monde, plus vous vendrez de fromage, plus votre établissement marchera. Il faut qu'on ait parfois de grandes entreprises pour que nos petites et moyennes entreprises aient aussi du travail. Lorsque vous avez une grande entreprise qui ferme, il y a du boulot qui s'en va pour les sous-traitants, y compris les dames de nettoyage. On a besoin de places de travail pour toutes les couches de la population. On met là en œuvre une politique économique pour l'avenir de ce canton.

J'espère avoir répondu à toutes les questions et, pour terminer, encore une fois, je répète ce que j'ai dit à l'entrée en matière: avec ce que vous allez décider je l'espère, la politique foncière ne restera pas un vœu pieux, la politique foncière deviendra une réalité et ça sera un atout supplémentaire pour la promotion économique, à savoir la capacité du canton à mettre à disposition des terrains pour ceux qui en cherchent le plus rapidement possible.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. La commission parlementaire a juste fait une modification à l'article 1, dans le texte français, pour que ça corresponde tout à fait au texte allemand qui est juste dans ses objectifs. Donc l'amendement consiste en l'ajout suivant à la fin de la phrase: «...dans un objectif de promotion *économique et de politique* foncière active». C'est avec ces remarques que je vous prie de soutenir la modification de l'article 1.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat est d'accord avec cette proposition.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 2 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 7. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (LA,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP. Total: 93.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 455ss.

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 7.*

S'est abstenu:

Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 1.*

—

**Mandat 2016-GC-105 Stéphane Peiry/
Jean-Pierre Doutaz/Emmanuelle Kaelin/
Romain Collaud/Claude Brodard/Roland
Mesot/Isabelle Portmann/Nicolas Kolly/
Yves Menoud/Michel Losey**
**Annulation de la mesure structurelle sur
l'augmentation de la valeur locative de 10%**

Le Président. Wir kommen zum nächsten Punkt, zur Erheblichkeitserklärung des Auftrages für die Strukturmassnahmen Eigenmietwerterhöhung um 10%. Ich bin hier in Besitz eines Ordnungsantrages, eingereicht von Grossrat Romain Collaud, der verlangt, dieses Geschäft auf eine der nächsten Sessionen zu verschieben.

Motion d'ordre Romain Collaud

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Etant donné l'heure avancée et les prises de parole potentiellement nombreuses pour cet objet, je demande le report de cet objet, aussi pour l'équité du vote étant donné qu'il va y avoir des départs imminents de députés. Merci.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Les députés connaissent les plages réservées aux débats. On leur demande d'être présents. Si les gens ont d'autres choses à faire, eh bien qu'ils se posent la question de savoir pourquoi ils sont dans cette salle?

- > Au vote la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 62 voix contre 36; il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/

CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (LA,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Ith Markus (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 3.*

—

Clôture de la session

Le Président. Wir sind am Schluss dieser März-Session angelangt. Ich danke Ihnen für Ihre Geduld und Ihre Mitarbeit. Ich stelle fest, dass wir trotz der Sitzungsführung auf Deutsch alle noch am Leben sind, was mich sehr freut. Ich freue mich, Sie in der Mai-Session wieder zu treffen, dann wieder auf Französisch. In der Zwischenzeit wünsche ich Ihnen und Ihren Familien ein frohes und besinnliches Osterfest. Die Session ist geschlossen. (*Applaus*)

- > La séance est levée à 11h50.

*Le Président:***Bruno BOSCHUNG***Les Secrétaires:***Mireille HAYOZ, secrétaire générale****Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire**

—